



HAL
open science

L'IDENTITÉ EUROPÉENNE : LE DÉBAT

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. L'IDENTITÉ EUROPÉENNE : LE DÉBAT. Entretiens autour de l'identité européenne, Centre International de Formation Européenne, pp.77-100, 2013, 10.13140/RG.2.1.1667.2168 . halshs-01150408

HAL Id: halshs-01150408

<https://shs.hal.science/halshs-01150408>

Submitted on 11 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'identité européenne : le débat

Par le Recteur Gérard-François DUMONT*

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

Il paraît simple de définir l'identité européenne, puisque qu'il suffit pour cela de connaître le sens du terme identité et la signification du mot Europe. Nous proposons donc de traiter d'abord de l'identité, puis de l'Europe, ce qui devrait nous permettre de réfléchir à l'identité européenne. Mais il nous faut rappeler auparavant que ce questionnement est récent.

1. UN QUESTIONNEMENT IMPERATIF

Pendant les quarante-cinq premières années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, la question de l'identité européenne n'est guère soulevée, même si des inquiétudes se manifestent parfois en ce qui concerne la capacité créatrice de sa culture face à l'importance des moyens de diffusion américains.

Une réponse implicite jusqu'en 1989

En vérité, cette question ne se pose guère car elle n'est matière ni à inquiétude sur son sens, ni à discussion sur le fond. L'identité européenne peut aisément se définir comme un ensemble de valeurs opposées au totalitarisme dont l'Europe a souffert en son sein jusqu'en 1945 et au totalitarisme, présent et généralement jugé inextinguible, du régime soviétique.

Cette identité européenne, qui s'exprime par une opposition à l'idéologie socialiste soviétique, est illustrée, *a contrario*, par le fait que les seuls partis politiques de pays européens de l'Ouest à s'inquiéter ou à tenter de s'opposer à la mise en oeuvre d'une Europe unie sont les partis communistes. En fait, ces derniers étaient partisans d'une Europe réunie autour du grand frère soviétique et non autour de valeurs opposées au totalitarisme soviétique. D'un côté se trouve donc la croyance en la construction du communisme, en l'homme nouveau, au nom de laquelle non seulement le pluralisme politique est interdit mais le centralisme bureaucratique, tout comme les violences d'État sur les personnes, justifiés. De l'autre, il y a le refus de passer sous la coupe d'un régime liberticide qui, après avoir vassalisé les pays européens de l'Est, s'efforce de continuer son oeuvre à l'Ouest. Dans ce contexte, l'URSS apporte des soutiens logistiques non négligeables aux partis « frères », ainsi qu'à divers mouvements susceptibles de lui faciliter la tâche. En outre, elle fait preuve d'une certaine indulgence vis-à-vis des quelques régimes autoritaires de l'Europe méridionale, espérant s'en approprier l'héritage. On sait d'ailleurs dans quelles conditions cela a failli se réaliser au Portugal en 1974.

Pendant plusieurs décennies, des années 1950 aux années 1980, l'identité européenne, pour ceux qui œuvrent en faveur d'institutions communes aux démocraties européennes de l'Ouest, ne fait pas question, car elle s'identifie dans le miroir de la peur d'un ennemi totalitaire qui dispose en outre d'un armement puissant (utilisé d'ailleurs à Budapest en 1956 ou à Prague en 1968) et résultant, comme l'avenir le confirmera, d'une priorité accordée aux canons plutôt qu'au beurre. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1980, le fait de se sentir européen pouvait presque relever du non-dit. Ce qui est évident, ce qui va de soi n'a pas besoin d'être énoncé¹⁵⁴. Dans les années 1980 encore, lors de l'affaire des euromissiles, l'identité d'une Europe libre s'exprime dans l'opposition à ceux qui prônent le slogan « plutôt rouges que morts »

* Président de la revue *Population & Avenir* (www.population-demographie.org)

¹⁵⁴ Exemple plus récent : en France, l'expression de „mixité sociale” est devenu largement employé depuis qu'une telle mixité ne semble plus évidente

et soutiennent que l'Europe n'a pas à réagir pour rétablir l'équilibre de la terreur par l'installation de fusées Pershing face aux SS20 soviétiques. Par exemple, en prônant la nécessité de l'installation des Pershing, le président François Mitterrand exprime au Bundestag l'identité d'une Europe de la liberté.

Contexte géopolitique nouveau et interrogation identitaire

Après l'implosion soviétique de 1989-1991, la peur du totalitarisme communiste n'a pratiquement plus lieu d'être et disparaît *de facto* avec le naufrage des régimes soviétiques. La représentation implicite que les peuples se font de l'identité européenne – heureusement, dans un sens – perd son principal référent, sans qu'aucune peur fédératrice ne s'y substitue.

Pourtant, les ravages perpétrés dans l'ex-Yougoslavie, et le nationalisme qui les sous-tend, contraire d'ailleurs à l'esprit de nation¹⁵⁵, offrent malheureusement un substitut de choix. Mais les hommes politiques européens ne parviennent pas à prendre conscience de ce danger et à le transformer en une pensée et une action politique qui témoigneraient d'une claire identité, ce qui permettrait de résoudre les conflits yougoslaves. Certains ont sans doute honte de leur manque de clairvoyance de 1989, qui explique largement l'incapacité de l'Europe à empêcher, puis à arrêter ces conflits. Face à des belligérants si proches, si semblables, ayant incarné il n'y a pas si longtemps, même selon de brillants esprits, le rêve d'un socialisme autogestionnaire à visage humain, le refus de voir est le plus fort, refoulant les hontes et les déchirements de l'histoire du premier demi-siècle. Les atrocités, les camps de concentration ou la « purification ethnique » (qui est souvent, en fait, « une purification religieuse ») engendrent certes une grande répulsion collective, mais qui demeure à un niveau existentiel et, somme toute, superficiel, donc rebelle à toute forme d'intériorisation, ce qui aurait sans doute permis de la traduire en une pensée et une action politiques. En définitive, ce conflit yougoslave, d'une violence inouïe, au lieu de cristalliser l'identité européenne par le jeu d'une réaction positive opposée à l'absolue négativité de ce conflit, a eu un effet contraire. Il a en effet mis en évidence que cette Europe, si présente dans les discours, faisait preuve d'une impardonnable impuissance dont les conséquences pourraient d'ailleurs être encore plus désastreuses.

Le dépeçage de la Bosnie¹⁵⁶, la destruction du pont de Mostar, l'incapacité à mettre en oeuvre ne fût-ce que des esquisses de solution sans le recours aux États-Unis, qui n'ont pourtant guère d'intérêts stratégiques ou économiques dans la région, ont été de très puissants facteurs de démoralisation pour l'Europe et de doute sur sa propre identité. Si l'Europe n'est pas capable d'empêcher d'atroces massacres à deux heures d'avion de Paris, de Francfort, de Berlin ou de Varsovie, si l'Europe n'est pas capable de constater que certaines promesses du chef d'État serbe ne font que remplir des fosses communes et des cimetières dans les Balkans, a-t-elle une identité, à quoi sert-elle, peut-on encore oser l'invoquer ?

La conscience européenne ne peut que souffrir d'événements aussi terribles, encourageant certains à oublier qu'elle existe tandis qu'elle est seulement étouffée, Edgar Morin utilisant pour l'occasion le terme de « déseurope »¹⁵⁷. La question de l'identité de l'Europe conduit alors à s'interroger sur la fameuse formule d'Alexis de Tocqueville à propos des religions : « Deux grands dangers menacent l'existence des religions : le schisme et l'indifférence ». Dans l'Europe des années 1990, l'indifférence est sans doute l'obstacle principal à une vision claire de son identité et de ses exigences. Faute d'une telle perception, le risque de schisme, en l'espèce de repliement sur soi sans mise en oeuvre d'une espérance commune, existe. L'Europe laisserait alors la porte ouverte à toute menace interne contre la paix, la liberté et le respect des droits de l'homme, le conflit yougoslave conduisant à une sorte de jurisprudence du pire autorisant tous les excès que des pouvoirs sont susceptibles de déclencher.

¹⁵⁵ Cf. Lacoste, Yves, *Vive la nation*, Fayard, Paris, 1997; Dumont, Gérard-François, « La nation, l'identité et le droit à l'indifférence », *Géographie et cultures*, n° 42, été 2002.

¹⁵⁶ Le conflit dans ce pays, façonné par quinze siècles d'histoire, ne provient ni d'une différence de langue, ni d'une différence ethnique, mais essentiellement d'un passé religieux rancunier. Cf. Chaunu Pierre, *Le Figaro*, 23 décembre 1995, commentant Michel Bernard, *Nations et nationalismes en Europe centrale, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Aubier, 1995.

¹⁵⁷ *Le Monde*, 2 février 1994, p. 2.

La situation du début des années 2000 n'est pas meilleure. Le conflit yougoslave, même peu médiatisé et en partie contenu, n'est nullement réglé¹⁵⁸. La Charte des droits fondamentaux, les travaux de la Convention en vue de la rédaction d'une Constitution européenne et la polémique sur l'héritage religieux, l'entrée de dix nouveaux pays dans l'Union européenne en 2004, la décision du Conseil européen, le 3 octobre 2005, d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie¹⁵⁹, l'entrée de deux autres pays au 1^{er} janvier 2007, mais aussi les évolutions géopolitiques marquées par la progression islamiste¹⁶⁰, dont témoignent les attentats de Madrid et de Londres, rendent plus aiguë que jamais la question souvent repoussée de l'identité de l'Europe.

À cela s'ajoute le contexte pluriel de la globalisation, de l'internationalisation et de la mondialisation avec leurs nouvelles logiques migratoires¹⁶¹. À l'heure de la communication planétaire, de la diffusion de produits nomades équivalents dans tous les pays, de la diffusion mondiale télévisée d'une information unifiée, de techniques architecturales gommant les différences, de produits matériels qui ne donnent pas sens aux civilisations, la connaissance de l'identité est une exigence capitale. Appréhender l'identité européenne est un impératif plus exigeant que jamais. Aussi Thierry Wolton a-t-il écrit, à la fin du XX^e siècle : « L'identité est la plus grande question anthropologique de cette fin de siècle »¹⁶². Ajoutons qu'elle doit être aujourd'hui examinée dans un contexte historique inédit, mêlant une situation politico-économique inattendue et inespérée à de fortes craintes.

Or, au sein de l'Union européenne, les pouvoirs représentatifs ne se sont guère consacrés à cette question de l'identité. Vu du citoyen européen, l'essentiel des débats des instances européennes semble se réduire à des sujets très terre-à-terre, comme les normes à promouvoir sur les œufs des volailles en coquille, sur le fromage fermenté ou la viande de porc, sur le calibrage des concombres ou des bananes, sur les ingrédients justifiant l'appellation « chocolat », sur les plaques minéralogiques ou la couleur des phares.

Dans ce contexte, le choix des États pouvant être qualifiés d'européens n'a pas été clarifié et, plus généralement, la question de l'identité insuffisamment débattue.

Des choix non clarifiés sur le contenu géographique de l'adjectif « européen »

Comment, en effet, le regard politique de l'Europe libre, de l'Europe occidentale sur l'Europe a-t-il évolué depuis les années 1950 ? La réponse à cette question conduit plutôt à une certaine perplexité. Par exemple, l'Union européenne s'est toujours dite prête à accepter la Suisse, en dépit de sa tradition de neutralité et de ses réticences lors de votations, ou la Norvège, tout en contraignant à une quinzaine d'années de patience la République Tchèque, la Hongrie ou la Pologne, celle-ci ayant pourtant un caractère européen difficilement contestable. Après avoir laissé ces peuples en prison, à l'ombre liberticide du rideau de fer, fallait-il de surcroît leur infliger ce long purgatoire ? La parabole de l'enfant prodigue aurait justifié, dès 1989-1990, une autre politique, d'autant plus que les enfants en question, subissant le joug soviétique, ne furent rien moins que prodiges. Il est significatif que le 1^{er} mai 2004, date du cinquième élargissement, ait été chez nous un triste jour : les réjouissances dans les dix nouveaux pays membres de l'Union européenne contrastèrent avec l'absence de manifestation de joie chez les quinze « anciens », comme s'ils n'étaient pas heureux de réunir sur des principes de liberté les deux poumons de l'Europe.

¹⁵⁸ Cattaruzza, Amaël, Chaveneau, Emmanuelle, „L'ex-Yougoslavie, dix ans après Dayton, un insidieux nettoyage ethnique?“, *Population & Avenir*, n° 672, mars-avril 2005.

¹⁵⁹ Dumont, Gérard-François, « Quelles frontières pour l'Union européenne ? L'Union européenne, la Russie et la Turquie », in : Verluise, Pierre, *Une nouvelle Europe : comprendre une révolution géopolitique*, Paris, Karthala, 2006.

¹⁶⁰ Cf. l'affaire des caricatures de Mahomet en 2006 ou la „fatwa“ contre le philosophe français Robert Redeker à la suite de sa tribune du 19 septembre 2006 dans *Le Figaro*.

¹⁶¹ Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Éditions Sedes, 1995 ; Dumont, Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires », in : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2004.

¹⁶² Wolton, Thierry, *Naissance de l'Europe démocratique*, Paris, Flammarion, 1993.

De même, peut-on trouver une explication objective à la différence entre la Finlande, admise en 1995 dans l'Union européenne - ce qui était éminemment souhaitable - et la Croatie, qui doit encore attendre et n'a obtenu l'ouverture de négociations d'adhésion, le 3 octobre 2005, qu'en contrepartie de l'acceptation par l'Autriche d'une décision semblable vis-à-vis de la Turquie. Pourtant, les Croates ne sont nullement responsables d'un contexte géopolitique qui les a contraints à subir un régime réellement autoritaire, contrairement aux bonnes âmes qui le présentaient comme un modèle de fédéralisme ou comme un paradis de l'autogestion, alors qu'elle n'était qu'une « utopie obligatoire »¹⁶³. Autre interrogation : lorsque le Maroc a souhaité déposer sa candidature à la Communauté Économique Européenne, le refus s'est appuyé sur la géographie, aucun géographe, à aucun moment, n'ayant proposé de considérer que le territoire marocain faisait partie de l'Europe, même si ce pays se trouve au delà d'un détroit qui ne compte que 14 kilomètres. Mais, quelques années plus tard, la candidature de la Turquie, dont l'essentiel du territoire a toujours été considéré comme asiatique¹⁶⁴, s'est trouvée retenue.

La géographie de l'Union européenne évolue donc en fonction de considérations guère explicitées, notamment en termes identitaires, qui ne respectent pas forcément le droit des peuples et qui paraîtront peut-être bien égoïstes aux historiens de demain.

Une question insuffisamment débattue

En fait, ni avant 1989, ni après, à aucun moment, la question des frontières de l'Union européenne n'a été discutée de manière approfondie au sein des instances européennes. Les discussions sur un projet de constitution auraient pu en être l'occasion. Mais ce ne fut le cas ni lors de la Convention (février 2002 - juillet 2003) ni lors de la Conférence intergouvernementale CIG (octobre 2003 - juin 2004).

C'est donc en dehors de ces instances que la question est venue, en novembre 2002¹⁶⁵, avec la prise de position de Valéry Giscard d'Estaing, pourtant Président de la Convention, contre la perspective de l'adhésion de la Turquie. Le lancement du débat était justifié et argumenté. Par exemple, le député européen Alain Lamassoure (PPE-DE, F) a notamment écrit : « il est nécessaire de limiter l'élargissement de l'Union aux frontières du continent européen si l'on veut garder la maîtrise de cet ensemble très vaste »¹⁶⁶. Puis il a réitéré son analyse dans la perspective du référendum constitutionnel : « Je pense qu'il faut rassurer les Français. Si ceux-ci ont le sentiment qu'on leur demande de voter demain pour une Europe sans frontières, susceptible d'accueillir à leur insu la Turquie aujourd'hui, voire la Russie demain, ils ne voteront pas »¹⁶⁷. Or, ces propos sont tenus parallèlement aux discussions sur le projet de constitution qui se concluent sur le refus d'une référence historique religieuse de l'Europe. Et ce refus n'est pas seulement un déni de l'histoire ; il est surtout contestable parce qu'aucune référence claire ne lui est substituée. En conséquence, faute de définition de son identité, le projet de l'Union européenne se réduit pour l'essentiel à un espace économique. Cela n'a rien d'antipathique, surtout si l'économie s'accompagne de bonnes pratiques évitant tout conflit militaire entre les pays membres. Mais on ne tombe pas amoureux d'un taux de croissance, surtout s'il est jugé insuffisant.

Ainsi, au sein des instances européennes, le « courage, fuyons le débat » l'a emporté. Il n'y a eu aucun véritable débat ni entre les gouvernements des États membres ni au sein des Parlements. Aucune définition, même temporaire, des limites territoriales de l'Union politique européenne n'a été esquissée ni avant, ni après les référendums français et néerlandais de fin mai 2005 qui ont rejeté le projet de constitution. Il en résulte le sentiment d'une perte de

¹⁶³ Stojkovic, Zivorad, *Revue des études slaves*, Paris, 1984. En réalité, les Yougoslaves ne se sont jamais sentis « Yougoslaves », car les Slovènes, les Croates, les Monténégrins, les Macédoniens, les Bosniaques et les Serbes n'ont guère eu d'histoire commune jusqu'au XX^e siècle.

¹⁶⁴ Si l'on place la frontière sud-est de l'Europe sur le Bosphore, la Turquie compte effectivement des territoires en Europe. Cf. Dumont, Gérard-François, « La Turquie, géopolitique et populations », *Population & Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004

¹⁶⁵ *Le Monde*, 9 novembre 2002.

¹⁶⁶ *La Marseillaise*, 28 février 2002.

¹⁶⁷ *Le Figaro*, 6 octobre 2003. C'était prémonitoire, puisque que les Français ont refusé de voter deux ans plus tard le projet de Constitution.

maîtrise du processus d'extension de l'Union et, en conséquence, une incapacité à témoigner de ce qu'est l'identité de l'Europe.

Au lieu d'apporter une réponse politique, les dirigeants européens ont formulé une approche plutôt technocratique en inventant la notion de « capacité d'absorption ». En effet, à la suite d'une interpellation du Parlement européen (Elmar Brok, mars 2006) et de la demande de plusieurs gouvernements, notamment français (Conseil européen), en juin 2006, les dirigeants européens décident d'accroître la transparence des futures réunions du Conseil et de faire du concept d'"absorption" le nouveau joker rhétorique sur l'élargissement de l'Union européenne. Une notion nouvelle et à la terminologie peu claire peut-elle faire office de clarification identitaire ? Sans doute non. D'ailleurs, la terminologie est changée par la Commission le 8 novembre 2006, lors de la publication de ses rapports de suivi sur la Turquie et les pays candidats des Balkans. La Commission explique sa future stratégie pour l'élargissement, donc l'identité géographique de l'Union européenne, en remplaçant la notion de "capacité d'absorption" par l'expression, jugée moins controversée, mais tout aussi problématique, de "capacité d'intégration", même si elle est présentée comme plus précise, et donc plus opérationnelle. Selon le commissaire à l'élargissement Olli Rehn, la "capacité d'intégration" repose sur trois composantes :

- Institutionnelle : "L'Union doit s'assurer que ses institutions et ses processus de décision demeurent efficaces et responsables, pour le bien des États membres actuels aussi bien qu'en vue des futurs élargissements".
- Politique : "Comme elle s'élargit, l'Union doit être en mesure de poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques communes dans tous les domaines. L'impact de l'élargissement sur les politiques européennes sera évalué à chaque étape-clé du processus d'élargissement."
- Budgétaire : "Avant toute nouvelle adhésion, l'Union européenne devra déterminer l'ensemble des moyens budgétaires nécessaires... L'analyse de la Commission tiendra compte des aspects budgétaires et du dynamisme économique accru que les adhésions engendrent ».

Puis la Commissaire O. Rehn ajoute : "Nous devons nous assurer le soutien de l'opinion à l'élargissement. Il est essentiel de préserver la rigueur du processus et des conditions strictes pour garantir ce soutien". La France soutient la nouvelle terminologie de « capacité d'intégration », jugée plus harmonieuse, car il ne s'agit pas d'assimiler mais de « savoir quel projet les États européens veulent mener en commun »¹⁶⁸.

Dans sa communication de novembre 2006, la Commission définit donc une méthode en vue d'élargissements ultérieurs. Pour assurer la capacité de l'Union européenne à maintenir l'élan de l'intégration européenne, elle rappelle que le traité de Nice ne suffit pas et que des réformes institutionnelles doivent être décidées avant tout élargissement ultérieur, dont l'impact sur les politiques agricoles, de cohésion territoriale et le budget doit être évalué. Elle entend faire en sorte que les pays candidats remplissent des conditions rigoureuses.

À propos des frontières ultimes, la Commission rappelle l'article 49 du Traité et reprend, en un paragraphe de cinq lignes, la définition du Conseil européen de Lisbonne de 1992 : « le terme « européen » associe des éléments géographiques, historiques et culturels qui, tous, contribuent à l'identité européenne. Un tel partage d'idées, de valeurs et de liens historiques ne peut être condensé en une seule formule définitive. Il est, au contraire, redéfini par chaque génération successive ». Ce faisant, la Commission marque qu'elle ne veut pas entrer dans une discussion sur les frontières en l'absence de consensus dans les États membres.

¹⁶⁸ Catherine Colonna, Ministre déléguée aux Affaires européennes, Conférence des ambassadeurs français, Paris, 29 août 2006.

Cette formulation de Lisbonne est philosophiquement claire : elle s'inspire d'un évident relativisme. Elle n'interdit donc pas à chaque génération de « faire table rase du passé », attitude dont l'histoire a montré le caractère pernicieux et le risque de totalitarisme qui en découle.

En conséquence, l'Union européenne apparaît comme un ensemble de procédures, au caractère d'ailleurs relatif, puisque nombre des textes européens sont de leur temps et n'ont aucune profondeur historique. Certes, on ne tombe pas amoureux d'un ensemble de procédures. Néanmoins, celles-ci ont le mérite de viser à la stabilité et à la paix pour ceux qui les appliquent, d'être un outil de projection de la stabilité entre ces États membres ou futurs membres. Mais on peut se demander comment la pérennité d'un tel outil peut être assurée si l'Union européenne n'a pas suffisamment de puissance pour contrôler les bonnes pratiques en son sein. Le rôle croissant des mafias, qui profitent aussi de la libre circulation pour diffuser leur nocivité au sein de l'Union européenne, justifie une telle interrogation¹⁶⁹.

S'ils en restent à l'écoute de leurs pouvoirs représentatifs, les peuples d'Europe se trouvent donc en manque de références identitaires. Tels des marins sur un bateau à la dérive, ils se trouvent donc disposés à écouter n'importe quel sauveur autoproclamé leur donnant l'impression de fixer un cap, même pernicieux.

Il est donc impératif de retrouver le questionnement sur l'identité de l'Europe, de s'interroger sur la question fondamentale que Shakespeare fait poser à Hamlet : « Être ou ne pas être ». La question de l'identité de l'Europe est donc centrale parce qu'elle ne peut plus être perçue ni dans le miroir d'une idéologie rejetée, ni dans un environnement globalisé qui semble effacer tout repère, ni dans les décisions des Conseils européens, ni dans l'insuffisance de débats sur cette question dans les instances représentatives de l'Union. Traiter de cette question suppose d'abord de comprendre ce qu'est l'identité avant d'examiner sa dimension européenne.

2. DE L'IDENTITE

Même si s'interroger sur le terme identité suppose, bien entendu, de surmonter des difficultés, le terme n'en possède pas moins une signification claire.

La difficulté de signification

Au premier abord, traiter de la question de l'identité peut sembler une gageure. Selon certains, peut-on analyser l'identité alors que ce terme peut être jugé, a priori, comme quasiment indéfinissable¹⁷⁰ ? L'énigme, posée par nombre de grands auteurs depuis plus de deux millénaires, se trouve résumée par Gottlob Frege en 1894 : « Puisque toute définition est une identité, l'identité elle-même ne saurait être définie »¹⁷¹. Au point de vue de la logique formelle, cette difficulté demeure et explique sans doute le scepticisme de certains et l'hostilité d'autres à l'égard de la notion d'identité, qu'elle soit européenne ou autre.

D'autres proposent une autre attitude, « positiviste », selon laquelle l'identité européenne s'inscrit dans une logique constructiviste. Un homme serait ce qu'il est uniquement en raison de lui-même, indépendamment de la chaîne de générations dont il est issu. Une société se déclinerait selon une identité temporelle, propre à son existence séculière, sans lien avec son histoire ou son passé.

Considérant ces deux approches, les premiers, sceptiques, refusent de penser qu'un croisement d'héritages puisse nourrir quelque chose de commun. Les seconds ne veulent se

¹⁶⁹ Rauber, Xavier, *La criminalité organisée dans le chaos mondial*, Paris, Éditions des Riaux, 2006.

¹⁷⁰ En termes savants, on dirait : « définir l'identité signifierait en effet la possibilité de l'identifier ; et alors la question serait résolue ».

¹⁷¹ Frege, Gottlob, « Rezension von Husserl : Philosophie der Arithmetik », in *Zeitschr. F. Philos. u. philos. Kritik*, N.F., 103, 1894 ; « Über sinn und Bedeutung », *ibid.*, N.F., 100, 1892.

référer qu'à une identité à construire, hors de toute racine antérieure. Ils sont en fait encore plus sceptiques que les premiers, puisqu'ils doutent de la prégnance de l'histoire, ou des héritages culturels sans lesquels il est impossible de comprendre la réalité contemporaine de telle ou telle société.

Certes, l'exercice consistant à définir l'identité est difficile. Mais ce n'est pas parce qu'une réalité est difficile à appréhender qu'elle n'existe pas et qu'il faille refuser de l'examiner.

Des substrats et des liens

En effet, même si on refuse d'en prendre conscience, toute société a une identité qui se constate à partir de deux points de vue : d'une part, elle s'identifie par des réalités ou des pratiques enracinées dans son histoire et, d'autre part, elle est attestée dès que l'on entreprend des comparaisons. Nombre des traits identitaires d'une société se distinguent en ce qu'ils n'ont pas d'équivalent dans d'autres sociétés. Par exemple, il suffit simplement d'analyser les différences entre les textes des constitutions des pays pour relever de profondes différences.

La réalité identitaire s'exprime aussi à travers ce qui relie des individus entre eux et les conduit à former société. Ce caractère lié de l'identité possède deux dimensions : « *ubi* » et « *orbi* ».

Selon la première, les individus appartenant à une même société éprouvent des sentiments ou ont des réactions qui proviennent de leur identité commune. Ils ont un sentiment d'appartenance à une identité qui les dépasse et les inscrit dans un maillage identitaire, même si ce dernier reste souvent inconscient. L'identité ressentie s'exprime par exemple facilement dans la langue. Ainsi, le mot « fédéral », qui signifie en Europe une organisation politique décentralisée, exprime aux États-Unis le pouvoir central ; plus généralement, les faux amis sont des critères de distinction, de différences identitaires. En tant qu'*ubi*, l'identité cimenter la cohésion sociale et remplit une fonction d'intégration. Pour vivre en paix sur un même sol, les hommes doivent ressentir une « cohérence » des représentations. Cette cohérence peut se décliner dans des formes culturelles diverses, mais elle est essentielle pour que l'homme se sente en sécurité. À défaut, un individu privé d'identité serait prêt à s'aliéner dans la dépendance, risquerait n'importe quel embrigadement dans la vulgate simpliste d'une idéologie anti-humaniste ou d'une secte liberticide.

En second lieu, la conscience identitaire se clarifie incontestablement dans l'*orbi*. La certitude d'avoir une identité spécifique se reflète dans le regard de l'autre à l'occasion d'un déplacement dans une société différente ou se ressent à travers les attitudes spontanées communes que des ressortissants relevant d'une même identité adoptent dans un autre contexte culturel.

Nourrie à un substrat commun, créatrice de liens, l'identité compte une troisième caractéristique, sa dimension culturelle.

Transmission, réappropriation et évolution

L'identité des peuples (et des individus qui les composent) n'est pas innée, mais d'ordre culturel : l'identité est transmise par mimétisme social et imprègne pendant les temps d'éducation. Le milieu familial, les quartiers, l'école sont autant de bains identitaires qui forgent l'identité. Cette transmission ne débouche pas sur une répétition du passé, mais sur sa réappropriation.

L'identité ne se réduit pas à un héritage car elle est perpétuelle remise en cause d'une réalité néanmoins permanente : l'image du passé est intégrée dans le présent, et, simultanément, son utilisation se modifie selon l'évolution des sociétés. Cette dialectique de permanences et de changements est ainsi exprimée par Emile Meyerson : « Le monde extérieur, la nature, nous apparaît comme infiniment changeant, se modifiant sans trêve dans le temps. Cependant le principe de causalité postule le contraire : nous avons besoin de comprendre, et

nous ne le pouvons qu'en supposant l'identité dans le temps. C'est donc que le changement n'est qu'apparent, qu'il recouvre une identité qui est seule réelle »¹⁷².

L'introduction d'éléments nouveaux, s'ils s'inscrivent dans la démarche déjà acquise, n'est pas un facteur d'affaiblissement ; l'identité se présente alors comme un fleuve qui demeure le même, tandis que ses eaux changent. Si Héraclite privilégie la continuité spatiale du fleuve, au détriment de la persistance dans le temps, de même¹⁷³ on peut dire que les différentes générations qui se succèdent (se) baignent dans le même fleuve, même s'il ne s'agit pas des mêmes molécules d'eau.

Cet exemple historique fait penser au bateau de Thésée évoqué par David Hume¹⁷⁴ : il était soumis à une réparation continue, chacune de ses vieilles planches étant successivement remplacée par une neuve, jusqu'à ce que toutes fussent changées¹⁷⁵. S'agit-il encore du même bateau ? En fait, tout se passe comme si chaque vieille planche avait transmis à la nouvelle la connaissance de la mission qu'elle devait remplir afin de pérenniser la véritable identité du bateau.

L'identité n'est pas une donnée statique, elle est en perpétuelle évolution, comme les individus et les sociétés, mais aussi parce qu'elle tend vers des idéaux. Néanmoins, elle a des constantes, selon l'importance donnée à la valeur de la vie humaine, la façon de considérer les rapports intergénérationnels, le regard porté sur le territoire, la croyance en des années fastes ou néfastes, la façon de considérer le temps, le progrès, les structures familiales, ainsi que sa vocation, plus ou moins large, à une vision universelle (qui ne nie cependant pas les réalités particulières). Ces permanences, qui constituent une dimension de l'identité, régulent les sociétés.

Dans le même temps, l'identité évolue en permanence, comme l'attestent les actions et les oeuvres produites par les hommes. Cette nature évolutive de l'identité est bien exprimée par André Malraux : « L'avenir ne s'oppose pas au passé, il le ressuscite »¹⁷⁶.

En outre, toute identité authentique est plurielle.

Toute identité authentique est plurielle

Il est absurde d'enfermer l'homme dans des catégories identitaires closes. Ainsi Vaclav Havel, à l'occasion de la conférence Forum 2000 à Prague, déclarait : « Il y a d'abord l'unité traditionnelle qui est la famille, puis viennent la commune, la ville, la région, le fait d'appartenir à une nation... À la fin, arrivent les États »¹⁷⁷. Le Président de la République tchèque insistait ainsi sur le fait que l'identité nationale n'est qu'une partie de l'identité : « La nation constitue un des éléments de notre auto-identification, mais elle n'est pas la seule, et il ne faut pas lui subordonner d'autres éléments ».

Selon cette analyse, il est regrettable de commander des sondages demandant à l'opinion publique des pays européens si elle se sentira dans un avenir proche "européenne", ou "allemande", "italienne"... et de déplorer que les réponses "européenne" restent minoritaires. Car ceux qui se déclarent seulement "européens" risquent d'être ceux qui méconnaissent le plus les racines de l'identité européenne. Un Français n'est véritablement français que s'il est européen, car son identité française n'atteint sa plénitude que lorsqu'elle baigne dans les valeurs communes de l'identité européenne. De même, un Européen n'est pas digne de l'identité européenne s'il n'est nourri des identités nationale, régionale et locale qui irriguent l'identité européenne.

¹⁷² Meyerson Émile, *Identité et réalité*, Alcan, Paris, 1907.

¹⁷³ Cf. l'analyse de Quine, W. V.O. QUINE, *From a Logical Point of View*, New York, 1953; *Word and Object*, Boston, 1960 (*Le Mot et la Chose*, trad. J. Dopp et P. Gochet, Flammarion, Paris, 1978) ; *Set Theory and Its Logic*, Harvard, 1963.

¹⁷⁴ Nous ne prenons ici qu'un aspect de la réflexion de D. Hume, cf. HUME David, *A Treatise of Human Nature*, Londres, 1739 (*Traité de la nature humaine*, trad. A. Leroy, Aubier, Paris, 1968)

¹⁷⁵ Au Japon, l'usage est de refaire, à chaque génération, à l'identique, les temples et les châteaux en bois.

¹⁷⁶ Discours devant l'Assemblée nationale, 23 juillet 1962.

¹⁷⁷ *Le Figaro*, 10 septembre 1997.

L'identité réside dans une étonnante aptitude à réaliser un équilibre toujours renouvelé entre un héritage commun et soi-même. Sa richesse tient à ce qu'elle plonge constamment dans la diversité des identités qui la composent. De même, chaque homme ne trouve sa personnalité et son équilibre qu'en conjuguant les divers aspects de son identité : identité familiale et spirituelle, locale, régionale, nationale, européenne... Supprimer l'un d'entre eux au nom d'un rationalisme théorique, c'est appauvrir la personne ; c'est appauvrir ses autres sources identitaires qui seront alors moins abreuvées.

Bien que difficile à cerner, l'identité est essentielle car elle relie et, en conséquence, régule toute société. Elle n'est pas nécessairement figée, mais peut au contraire évoluer, tout en se réappropriant les acquis culturels. Enfin, elle n'a de sens profond que si elle est plurielle.

La compréhension de la notion d'identité doit être complétée par celle d'Europe pour que la combinaison des deux mots permette ensuite de réfléchir à l'identité de l'Europe.

3. DE L'EUROPE

Le nom d'Europe apparaît pour la première fois dans un texte d'Hésiode¹⁷⁸, poète grec, né en Béotie, au pied de l'Hélicon, d'un père ionien, vers le milieu du VIII^e siècle avant Jésus-Christ. L'obscurité des origines du mot Europe n'a jamais empêché personne de l'employer. L'Europe est d'abord une mythologie, un territoire, une histoire politique, mais aussi de nombreux autres éléments.

Une mythologie

Le mot " Europe " a incontestablement une signification mythologique¹⁷⁹, puisqu'il est le nom de la fille d'un roi dont le Dieu des Dieux s'éprit. Zeus enlève la fille d'Agénor, roi de Phénicie (le Liban d'aujourd'hui), sœur de Cadmos, pour la conduire en Crète et s'unir à elle. Ils ont ensemble trois enfants, dont deux, Rhadamanthe et Minos, juges aux enfers, sont les symboles de la justice. Le troisième, Sarpédon, gouverna avec sagesse la Lycie.

Europe, pour la mythologie, existe si l'on considère le nombre de peintures ou de sculptures représentant cette jeune femme enlevée par Zeus déguisé en taureau. Elle est toujours présente dans la vie quotidienne des Européens avec sa représentation sur la pièce grecque de deux euros. Elle évoque à la fois l'amour, l'universel et l'alliance avec un Dieu. L'amour est incontestablement une valeur fondamentale car rien de grand ne se fait sans lui. L'universel se trouve dans le nom même d'Europe qui signifie au large regard (*eurus*, large, et *ops*, le regard) et qui montre bien que l'Europe ne peut avoir d'horizon limité.

Un ensemble territorial spécifique

Parmi les multiples possibilités d'appréhender l'identité de l'Europe, la géographie physique offre son propre regard. L'Europe se distingue des autres territoires de l'oekoumène par des territoires soumis à des influences maritimes en raison d'une géographie pluri péninsulaire. En effet,¹⁸⁰ « l'Europe se présente comme un ensemble péninsulaire et insulaire¹⁸¹ situé sur la façade orientale tempérée de l'océan Atlantique nord.

La grappe des péninsules européennes présente un rapport entre la longueur de ses littoraux et sa superficie qui est, à cette échelle, le plus élevé du monde : la façade occidentale tempérée de l'Amérique du Nord ne présente rien de comparable ; le nord du Canada est surtout un monde insulaire et arctique. Quant à l'ensemble Malaisie-Indonésie, situé en zone tropicale, il

¹⁷⁸ Hésiode, *Théogonie*, 357. Europe et Asie figuraient parmi les filles aînées enfantées par Thétys à Océan, qui étaient des rivières ou des territoires bordant des rivières.

¹⁷⁹ Dumont, Gérard-François *et alii*, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999.

¹⁸⁰ Dalbavie, Alain, „Frontières politiques et géographie physique”, *Médi@venir*, automne 2004.

¹⁸¹ En incluant ses confins insulaires, l'Europe s'étend de 80° Nord à 35° Nord et de 25° Ouest à 45° Est environ, mais l'Europe péninsulaire et insulaire péricontinentale (Europe au sens strict) s'étend de 72° Nord à 35° Nord et de 10° Ouest à 45° Est environ.

présente un degré supérieur de compénétration entre océan et terres émergées, mais son caractère insulaire est prédominant et confine, vers l'est de l'archipel indonésien, à l'atomisation. Rien de tel pour l'Europe, dont la péninsule centrale principale, orientée selon un axe est-nord-est – ouest-sud-ouest, va en s'amincissant depuis les régions comprises entre mer Blanche et mer Noire jusqu'à la sous-péninsule de Bretagne : moins de 2 000 Km de terres séparent la mer Blanche de la mer d'Azov (bordière de la mer Noire) ; la mer Baltique est à moins de 1 200 Km de la mer Noire, et il y a moins de 1 000 Km de la mer du Nord à l'Adriatique.

Quant aux péninsules périphériques de l'Europe, elles se partagent en un groupe septentrional, comprenant les péninsules feno-scandienne et danoise, et un groupe méditerranéen, avec les péninsules ibérique, italienne, gréco-balkanique et anatolienne. De plus petites unités péninsulaires (ou « presqu'îles ») peuvent être identifiées, comme la presqu'île de Kanin (à l'est de la mer Blanche), la péninsule de Kola (au nord de la mer Blanche), la Bretagne, la Calabre, le Péloponnèse, la Thrace ou la Crimée.

Donc, selon la géographie physique, l'Europe continentale se définit d'une part par son caractère multipéninsulaire ainsi, *ipso facto*, que par les influences maritimes qui s'exercent sur toutes ses nuances climatiques. D'autre part, ses limites septentrionale, occidentale et méridionale, se confondent avec ses littoraux. Aussi sa limite orientale doit-elle se trouver là où disparaît son caractère multipéninsulaire et où, lorsqu'une frontière géophysique nette (comme celle matérialisée, au sud de l'Anatolie, par le décrochement sénestre Est-Anatolien) fait défaut, les influences océaniques s'estompent pour faire place à une dominante continentale des climats. Or, cette multipéninsularité n'apparaît qu'à partir de l'axe mer Blanche-mer Noire, s'affirmant toujours davantage vers l'ouest tandis qu'elle fait défaut à l'est. C'est pourquoi la limite orientale de l'Europe physique s'étend, du nord au sud, de la baie Chesskaïa (à l'est de la presqu'île de Kanin) au lac de Van (en Arménie), d'où elle s'infléchit en direction du sud-ouest jusqu'au golfe d'Alexandrette.

À l'orient de cette limite se trouve l'Asie, dont les caractères géographiques et géométriques, physiques et topologiques, diffèrent profondément de ceux de l'Europe : régions de climat continental/hypercontinental, voire subpolaire (Sibéries) aux extrémités septentrionales, régions subtropicales ou tropicales aux extrémités méridionales ; régions arides ou hyperarides à hivers froids (déserts continentaux ou d'abri) par suite de l'éloignement des océans et/ou de la présence de dépressions topographiques¹⁸² ; immense masse continentale¹⁸³ incluant des mers intérieures (mer Morte, mer Caspienne et mer d'Aral), vastes structures azonales et souvent méridiennes comme l'Oural¹⁸⁴, cet Oural qui reste la limite classique – trop classique – entre Europe et Asie, sans la moindre justification, toutefois. Il est vrai que son orientation méridienne constitue une tentation quasi irrésistible pour qui recherche une frontière entre deux ensembles mal délimités faute, justement, de s'être suffisamment attaché au préalable à les définir, donc à les distinguer, par leurs caractères géographiques propres. L'eût-on fait, qu'on se fût aperçu que l'Oural, tout autant par sa localisation que par son climat ou son azonalité même, appartient à l'Asie et ne la limite point.

La seconde dimension de l'identité territoriale de l'Europe est son caractère insulaire. Les îles européennes se répartissent en deux ensembles : les confins insulaires et les îles péricontinentales, celles-ci comportant un groupe septentrional et un groupe méditerranéen.

Nous appelons confins insulaires de l'Europe les îles qui, des Açores au Svalbard¹⁸⁵, via l'Islande et Jan Mayen, constituent les jalons de la frontière extrême occidentale

¹⁸² Takla Makan, Turfan et Fergana.

¹⁸³ Plus de 4 000 Km séparent l'embouchure de la Pechora du golfe Persique ; l'embouchure de l'Ob est à plus de 6 500 Km du cap Comorin ; il y a près de 6 000 Km du cap Tchéliousskine au golfe du Tonkin et plus de 4 000 Km séparent encore l'embouchure de la Léna du détroit de Corée.

¹⁸⁴ Autres exemples : bassin de la Caspienne, cours de l'Ienisseï et de la Léna inférieure, Sibérie orientale.

¹⁸⁵ Norvégien *sval* (« frais », « froid ») et *bård* (« rivage »). Ce territoire inclut l'archipel du Spitzberg (du néerlandais *spits*, « pointe », et *bergen*, « montagnes », nom donné par l'explorateur hollandais Willem Barents qui y aborda en 1596) et l'île aux Ours. Le Spitzberg est une portion de croûte continentale d'âge essentiellement calédonien, vestige de l'ancienne chaîne Calédonienne (orogène au Silurien supérieur, vers -400 Ma) dont les autres témoins *européens* peuvent être suivis en Scandinavie, en Écosse et en Irlande.

et septentrionale de l'Europe. Dans le cas des Açores, de l'Islande et de Jan Mayen (île située à l'est du Groenland), il s'agit aussi de sa limite géophysique et extracontinentale ultime, puisque toutes ces îles sont des portions émergées, généralement à la faveur de points chauds, soit du grand rift de l'Atlantique Nord lui-même (Islande, Jan Mayen), soit de régions de failles transformantes qui lui sont liées (Açores). Quant au Svalbard, terre polaire située entre 75 et 80 degrés de latitude nord, son appartenance à l'Europe pourrait sembler problématique si certains caractères climatiques liés à la dérive nord-Atlantique, dont l'influence s'étend en mer de Barents (précisément jusqu'à la baie Chesskaïa) et, saisonnièrement, jusque sur les littoraux sud-occidentaux du Spitzberg¹⁸⁶, ne permettaient, plus sûrement que sa longitude, de le rattacher tout de même à cet ensemble.

Le second ensemble de l'Europe insulaire est formé d'îles péricontinentales. Au nord, il s'agit des deux grandes îles d'Irlande et de Grande-Bretagne avec leurs satellites (Féroé, Shetland, Orcades, Hébrides, Man et Scilly), ainsi que les très nombreuses îles côtoyant la péninsule fennoscandienne, notamment sur sa façade norvégienne. Le groupe méditerranéen, enfin, outre les trois grandes îles tyrrhéniennes (Corse, Sardaigne et Sicile) et leurs satellites, inclut d'ouest en est Alboràn (au sud-est de Malaga), les Baléares, Pantelleria (au sud-ouest de la Sicile), Malte et Gozo, la Crète et Chypre, ainsi que les archipels dalmate et égéen. »¹⁸⁷

La géographie physique conduit donc à présenter des limites assez précises à l'Europe. Mais ces dernières ne concordent pas nécessairement avec d'autres contours, culturels ou humains, d'où la nécessité de recourir à d'autres regards¹⁸⁸, à commencer par celui de la géographie humaine.

Une géographie humaine

Cette discipline apparemment précise qu'est la géographie humaine, au lieu de fournir des données évidentes, comme on le croirait *a priori*, présente un paradoxe, avec une Europe aux limites discutables et, en même temps, géographiquement réelle.

Discutables, parce que la science de l'espace ne propose aucune définition unanimement acceptée sur la géographie de l'Europe. La question ne semblerait pas se poser du côté ouest, compte tenu de la présence de la mer qui paraît offrir des frontières incontestables; il n'en est rien. Les discussions pour savoir dans quelle mesure est européenne la grande île du nord-ouest de l'Europe - la Grande-Bretagne - continuent d'être d'actualité. Alors que ce pays fait partie de l'Union européenne depuis 1973, on se demande si cette île navigue d'abord dans le grand large - ce qu'elle a effectivement fait plusieurs siècles - ou est d'abord européenne, comme elle l'a montré à de nombreuses reprises. Poser ce genre de question pourrait sembler vouloir simplement faire mémoire au général de Gaulle qui a mis son veto en 1967 à la première demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun. Nullement, car elle continue de faire débat d'abord entre les Britanniques, et même davantage entre les Britanniques¹⁸⁹ qu'entre les Européens du continent, qui doutent moins de l'appartenance européenne de la Grande-Bretagne. Il est vrai que la Grande-Bretagne, comme beaucoup d'îles, n'a pas de véritables frontières, malgré les apparences. La mer est en effet une limite mouvante, susceptible d'agrandir au delà d'eux-mêmes les territoires qu'elle borde.

Après avoir été soumise politiquement par le continent avec Guillaume le Conquérant, l'Angleterre n'est jamais parvenue, pendant la première moitié du second millénaire à s'agrandir durablement sur la partie continentale de l'Europe. Chacun connaît le rôle de Jeanne d'Arc dans cet échec anglais. Aussi, encouragée par la progression des techniques de navigation, la Grande-Bretagne est allée chercher dans le grand large d'autres frontières. La réussite de son essor colonial a, en quelque sorte, diminué son intérêt pour l'Europe continentale jusqu'au moment où la décolonisation lui a rappelé qu'elle était une île européenne.

¹⁸⁶ Ces influences ne sont vraiment sensibles qu'à l'extrémité méridionale du Spitzberg et dans l'île aux Ours.

¹⁸⁷ Dalbavie, Alain, *op. cit.*.

¹⁸⁸ Dumont, Gérard-François et alii, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica.

¹⁸⁹ Cf. la non-décision britannique concernant le projet de traité constitutionnel de l'Union européenne ou l'adhésion à l'euro.

Hormis la Grande-Bretagne, un pays du sud-ouest de l'Europe, le Portugal, a connu, *ceteris paribus*, une évolution semblable. Adossé à l'Espagne et à l'Europe, ne pouvant guère formuler d'espérances de conquêtes sur le continent européen, le Portugal a longtemps vécu l'esprit de découverte, d'exploration, de grande aventure en Amérique, en Asie et en Afrique. Tout ceci l'a conduit à donner priorité à la dimension coloniale et il faudra beaucoup de temps pour qu'arrive enfin la révolution des oeillets, la fin de la décolonisation, et que le Portugal retrouve la plénitude de sa dimension européenne.

Même si la question des frontières ouest de l'Europe soulève quelques interrogations, ce n'est rien à côté des difficultés à définir des frontières à l'est. Faut-il ou non y inclure toute la grande Russie et donc considérer davantage l'Eurasie que l'Europe, qui ne serait alors qu'un petit cap de l'Asie ? Faut-il considérer les territoires de « l'Atlantique à l'Oural », selon la formule du général de Gaulle, qui se réfère à une frontière apparemment naturelle¹⁹⁰, mais faussement naturelle comme montré ci-dessus¹⁹¹, tout en intégrant toute cette partie de la Russie qui s'est profondément voulu européenne, sous l'influence de Pierre le Grand, et que l'architecture de Saint-Pétersbourg magnifie ? Faut-il au contraire aller de la Galice à la Galicie ? Faut-il exclure la Russie et donc fixer l'Europe de Brest à Brest-Litovsk ? Mais Brest-Litovsk est une ville qui a elle-même une histoire politique mouvante, échappant à la Pologne notamment lors de son annexion par les Russes (1795), lors de ses annexions par les Allemands (1915-1921 et 1941-1944), puis lors de son rattachement à l'URSS. Aujourd'hui, Brest-Litovsk n'appartient plus politiquement à la Russie, mais n'est pas redevenue polonaise, faisant partie d'un nouvel État indépendant, la Biélorussie ou Belarus.

Au sud-est demeure la question des peuples du Caucase. Certes, dans les atlas, et par convention, la zone axiale de cette montagne est généralement considérée comme la limite entre l'Europe et l'Asie, ce qui conduit d'ailleurs à inclure franchement toute la Russie occidentale et l'Ukraine. Mais peut-on considérer que la Géorgie, qui possède une façade maritime sur la Mer Noire, n'a rien d'européen ? La même interrogation vaut, au sud de la Géorgie, pour l'Arménie. Ces territoires n'étaient-ils pas, selon les périodes, provinces, protégés, clients ou vassaux de l'Empire romain ? La Géorgie, dont la principale religion est l'orthodoxie, fut isolée de la chrétienté occidentale après la prise de Constantinople, mais elle n'eut de cesse de se tourner vers l'Occident malgré les tentatives extérieures, et notamment celles des Perses. L'actuelle République d'Arménie, devenue indépendante en 1991, est l'héritière d'une histoire qui a souvent mis son territoire en butte aux pressions de ses voisins ; première nation chrétienne de l'Histoire, elle a toujours préservé sa chrétienté sous une forme autocéphale qu'expliquent l'histoire et la géographie. Le dernier roi d'Arménie, Léon VI de Lusignan (1342-1393), était français et fut inhumé à Saint-Denis. En 2007, l'Arménie, comme la Géorgie, a un statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe ; c'est également le cas de l'Azerbaïdjan. Se pose également le cas de la Turquie, en union douanière avec la Communauté européenne depuis de nombreuses années et en négociation d'adhésion depuis le 3 octobre 2005. Quant à la Norvège, qui a refusé deux fois par référendum de rejoindre cette Communauté, elle y est associée, ainsi que l'Islande, dans le cadre de l'espace économique européen.

Sous le regard de la science de l'espace, tant dans son aspect physique qu'humain, nul ne peut nier que l'Europe s'inscrit dans une expression géographique, dont l'un des éléments, la continuité territoriale, est une preuve éclatante de son existence. Or une telle continuité est pratiquement toujours une nécessité pour développer une identité durable, comme le montrent, *a contrario*, divers exemples historiques. Ainsi l'empire de Charles Quint, avec ses possessions dispersées et non jointes les unes aux autres, a rapidement vu son aire géographique, ou plutôt ses aires géographiques, se modifier. En revanche la conquête de la France, c'est-à-dire l'extension progressive du royaume à partir d'un petit territoire de l'Île-de-France, s'est affirmée, en dépit des vicissitudes de l'histoire, grâce au respect assez général du principe de proximité. Plus récemment, l'organisation créée par les Britanniques pour concurrencer le Marché commun,

¹⁹⁰ Henri Mendras tient à rejeter cette formule en écrivant : « L'Europe de l'Atlantique à l'Oural » n'est qu'un trompe l'œil historique. Des portes de Westphalie jusqu'à Vladivostok dans l'immense plaine eurasiatique, l'Oural n'est pas une frontière « naturelle » et les villes de Sibérie sont plus « européennes que Nijni-Novgorod ou Kiev. » in: *L'Europe des Européens*, Gallimard Folio, Paris, 1997.

¹⁹¹ Cf. Dalbavie, Alain, *supra*.

l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) ne pouvait qu'échouer, compte tenu du caractère disjoint et fort éparpillé de ses membres : au nord, les pays scandinaves; au sud, le Portugal ; à l'est, la Suisse et l'Autriche; à l'ouest, la Grande-Bretagne¹⁹². En revanche, la continuité géographique, facilitée par l'existence et le développement des voies de communication, est un élément important de la réussite de la petite Europe des six et donc de son élargissement à neuf, dix, douze, quinze, vingt-cinq, puis vingt-sept en 2007. Lors de la création de l'Euro, le 1^{er} janvier 1999, des pays non contigus, comme la Grèce, n'ont pu être prêts, comme si la discontinuité économique avait imité la discontinuité géographique.

Mythologie, territoire, espace d'une géographie humaine, l'Europe est aussi une histoire.

Une histoire

Sans entrer dans le détail de cette riche histoire, insistons sur les grands ensembles politiques comme réalités et symboles de l'Europe.

L'empire romain, pour commencer, à la base de nombre d'éléments identitaires : les routes, les langues, l'architecture, l'ordre social, les premières frontières. On en a maintenu l'esprit pendant une quinzaine de siècles, jusqu'à l'abolition du terme « Saint Empire » en 1806 seulement – empire devenu progressivement plus germanique que romain, mais qui a entretenu, par transmission, la mémoire de ces premières racines fondatrices de l'Europe. L'empire romain a aussi laissé l'habitude de vivre entre européens de façon juridiquement structurée. C'est une caractéristique tellement forte que « France » se traduit en chinois, *Faguo*, ce qui veut dire « pays du droit ».

D'autres grands ensembles européens ont été constitués. Il y eut l'empire Carolingien, car l'Europe fut le rêve de Charlemagne, et ce rêve d'une Europe unifiée sur le mode impérial est davantage qu'un rêve de clerc. Cette tentative de construction européenne connaît en effet un certain succès, attesté lorsque Charlemagne est couronné empereur à Rome par le pape Léon III, le jour de Noël de l'an 800. Naît alors le « Saint Empire romain », auquel on ajoute les termes de « nation germanique » après 1356 (Bulle d'Or). Bénéficiant des actions des moines de saint Benoît¹⁹³, l'Empire carolingien parvient en effet à administrer dans une paix relative des peuples différents qui le composaient. Puis la rivalité entre les trois fils de Charlemagne entraîne la dislocation de l'empire qu'il avait créé. Cependant, comme l'écrit Ferdinand Lot : « L'empreinte aura été si forte qu'au sein de chacun des États (issus de ce partage) subsisteront dans les institutions, dans le droit, dans l'organisation ecclésiastique et dans la culture assez d'éléments communs pour qu'une civilisation européenne puisse se maintenir au haut Moyen Age ». Il y eut aussi l'empire austro-hongrois, mais aucun empire européen ne s'est formé à la satisfaction de tous – certainement pas celle des territoires convoités, conquis ou soumis. Mais ce fut toujours dans l'esprit de rassembler des forces en Europe, de créer des entités puissantes, bénéficiant de reconnaissance et de respect.

Mais les empires ne sont qu'un des aspects des diverses configurations politiques de l'Europe historique. Il faut aussi mentionner, toujours en vue de cerner et de définir l'Europe, les alliances. N'en citons qu'une : la Sainte Alliance, au XIX^e siècle, dont la finalité était de protéger des intérêts spécifiquement européens, mais qui, avec les expansions coloniales, c'est-à-dire internationales, confortait un positionnement européen plus marqué encore.

Complémentaires des alliances politiques, et corollaires de celles-ci, il convient de considérer les mariages royaux, très étudiés quant à leurs montages, dont la motivation essentielle, souvent unique, était de renforcer les regroupements d'intérêts et de territoires. Ces mariages étaient tellement imbriqués les uns aux autres qu'ils tissaient un réseau familial dense et politiquement incontournable. Ainsi a-t-on pu dire de la reine d'Angleterre : « Victoria grand-mère de l'Europe ».

¹⁹² Lafay, Gérard, Unal-Kesenci, Deniz, *Repenser l'Europe*, Economica, Paris, 1993.

¹⁹³ Ce qui explique pourquoi, à l'intention de ceux qui croient au ciel, Jean-Paul II a institué saint Benoît patron de l'Europe.

L'histoire politique souligne l'existence d'une dimension européenne par le souci constant de différents pouvoirs de s'étendre sur le continent européen. L'unification ne demeure-t-elle pas une grande ambition impériale ou impérialiste que l'on trouve par exemple chez Napoléon, mais aussi chez Hitler ou chez les Soviétiques ? En effet, Napoléon 1^{er}, s'appuyant sur l'idéologie de la Révolution et sur la force de l'idée de nation léguée par les rois de France, veut être un Européen. Plus récemment, au XX^e siècle, Hitler, bien que poussé par une idéologie anti-humaniste et païenne, l'autre volet du pire utopisme en Europe, tente d'apparaître comme l'héritier du Saint Empire romain en se faisant présenter ses emblèmes après l'Anschluss de l'Autriche¹⁹⁴. Au delà de ces désirs de puissance, transparait bien l'idée que l'Europe forme un ensemble et qu'elle devrait donc être embrassée dans une logique politique unitaire, ce qui justifie pour leurs auteurs les violences commises pour atteindre cette fin, considérée comme légitime. Cette logique politique était d'ailleurs, sans doute, encore plus présente avant le XVIII^e siècle, pour deux raisons. D'une part, la religion chrétienne, par l'importance de son déploiement territorial, par la diffusion sur le continent d'ordres unificateurs, par le pèlerinage européen à Saint-Jacques, donnait un tissu unitaire à l'Europe tout en épousant ses diversités par l'autonomie non négligeable des diocèses. D'autre part, nous étions avant l'essor du principe de nationalité, lorsque la notion de frontière intra-européenne n'avait pas le sens que les États-nations vont lui donner par la suite.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la nouvelle construction européenne entreprise, qui vise un objectif d'unification, comme les précédentes, se veut dans l'optique démocratique une démarche volontariste des peuples, même si des résidus d'impérialisme administratif et bureaucratique apparaissent lorsque les décisions européennes omettent le respect de la subsidiarité.

La recherche toujours renouvelée d'une unification politique européenne, après la chute de Rome, témoigne donc d'une histoire politique propre à l'Europe, à laquelle s'ajoute une histoire religieuse marquée par un souci de transcendance et de réflexion philosophique.

Des substrats religieux et philosophiques

Quant à l'alliance avec un Dieu, déjà symbolisée par la mythologie, est-il effectivement possible de comprendre l'Europe sans prendre en compte son patrimoine religieux, même s'il ne faut pas pour autant exclure les autres éléments, dont ceux antérieurs aux religions déistes ?

Par exemple, les moines de Saint-Benoît, né en 480, couvrent l'Italie, à partir du fameux mont Cassin, puis la Gaule, l'Espagne, l'Angleterre et les Germanie d'un réseau de monastères entre lesquels s'échangent les hommes, les manuscrits, les expériences. Du nord au sud et de l'ouest à l'est de l'Europe, ils parlent une même langue, le latin ; ils prient et célèbrent la même eucharistie avec la même liturgie et le même chant grégorien. Aux populations qui s'agglomèrent autour de leurs monastères, ils donnent une même vision du monde et leur enseignent une même foi, une même morale, un même style de vie.

La diffusion du message chrétien et le mode d'organisation sociale et culturelle de cette diffusion ont donc tissé sur l'Europe des liens très forts, au delà des diversités linguistiques. D'abord parce que la chrétienté s'organise sur le modèle de l'Empire romain. Ensuite, l'Eglise se pérennise grâce à l'existence d'un double réseau prenant en compte les particularités locales, sans cesser d'affirmer le caractère universel du catholicisme. Les échanges entre les monastères et les pèlerinages, tel celui de Compostelle, ont donné à la religion une dimension européenne, et brassé les hommes des différents territoires de l'Europe dans un monde spirituellement unifié dans la chrétienté.

Plus récemment, le représentant de l'église catholique, Jean-Paul II, lors de son discours de Saint-Jacques de Compostelle, a proposé une réflexion conduisant à présenter une Europe unie autour de son « âme ». Quelle que soit la richesse de cette réflexion, fondée sur « la

¹⁹⁴ Toynebee, Arnold, *L'histoire*, Paris, Payot, 1996, p. 625.

dignité de la personne humaine, le sens profond de la justice et de la liberté, l'application au travail, l'esprit d'initiative, l'amour de la famille, le respect de la vie, la tolérance et le désir de coopération et de paix », il va de soi que l'expression même « d'âme de l'Europe » fait appel à une dimension difficile à matérialiser. Par ailleurs, les Européens d'aujourd'hui ont sans doute du mal à prendre la mesure du rôle des églises dans l'histoire de l'Europe du fait de la baisse de la pratique religieuse et, en conséquence, du poids moindre des religions traditionnelles¹⁹⁵. Certes, les Européens n'ont pas toujours respecté les valeurs du christianisme que sont l'égalité, la laïcité et la liberté. Mais ils ont instauré ces dernières comme des références inaltérables. L'égalité de chaque homme devant Dieu instaure celle entre les hommes. La nullité devant Dieu de tout mariage forcé et de toute répudiation signifie l'égalité entre les sexes. La laïcité résulte de la règle selon laquelle il convient de « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». La liberté provient de ce que le chrétien n'est pas soumis à Dieu, mais un être responsable, libre de ses actes, qui doit trouver lui-même le chemin du bien.

Nul ne peut nier l'influence politique et morale des grandes religions monothéistes et des philosophies dans l'histoire identitaire de l'Europe. Le christianisme contribua à pacifier l'Europe grâce au maillage méticuleux des monastères. Même s'il s'est progressivement divisé au cours des âges en trois grandes branches – catholicisme, protestantisme, orthodoxie – délimitant alors des régions rivales, dans des contextes conflictuels, il a su installer une civilisation commune aux valeurs identiques et, dans l'ensemble, partagées. En plaçant l'homme au centre de sa réflexion sociale, ne lui doit-on pas indirectement et, qu'on le veuille ou non, quelques-unes des règles de vie qui se sont le plus imposées au monde : la déclaration universelle des Droits de l'Homme – expression et concept maintes fois repris ; le syndicalisme moderne, né dans les milieux chrétiens ; les philosophies qui se sont inspirées de ces élans de réflexion.

Il ne faudrait pas pour autant oublier le rôle qu'ont joué les deux autres grandes religions monothéistes. Le Judaïsme d'une part, dont l'Europe a hébergé les membres de cette importante communauté organisée, solidaire, fidèle pendant l'essentiel de son histoire diasporique et qui a donné à l'Europe une partie de sa personnalité.

L'islam ensuite, qui est arrivé, puis reparti en tant que puissance politique, à deux reprises entre le VIII^e et le XV^e siècle en Espagne, entre le XIV^e et le XVII^e siècle dans les Balkans, développant le projet de rassembler à la marge d'un empire plus vaste encore de larges pans de territoires de la frange méditerranéenne de l'Europe, mais aussi de l'Europe de l'intérieur, jusqu'à Poitiers et Vienne. Cette culture a marqué l'Europe : dans son architecture, ses langues, ses relations internationales. Ces longues périodes de domination ont activé la mobilisation d'une résistance qui a finalement entraîné la définition de limites territoriales précises, lorsque la puissance occupante fut repoussée au delà de frontières qui étaient considérées comme ne relevant plus du concept d'occupation. Cela a ouvert un débat qui dure encore, ravivé par les mécanismes actuels de l'immigration Sud-Nord.

Des arts et les humanités

Les innovations architecturales et artistiques prouvent aussi la réalité de l'Europe, puisque les grands styles ne s'affirment jamais dans les frontières de tel ou tel pays européen : la poésie courtoise, le classicisme ou le romantisme, sont des mouvements européens plus que nationaux. Fernand Braudel a excellemment présenté ce croisement au sein de l'Europe en la formulant ainsi : « Pour tout compliquer, chacun sait qu'il n'y a pas une, mais des Europe, non pas une culture européenne, mais des cultures européennes, qui ne cessent d'échanger leurs biens, semblant toujours se mettre d'accord pour jouer une même oeuvre, comme les musiciens au début d'un concert : quel que soit le lieu où ils aient pris naissance, le gothique, ou l'art de la Renaissance, le baroque, le romantisme, le cubisme ou la peinture abstraite ont fait leur chemin à travers l'Europe entière. Il y a un croisement, collaboration incessante. Sans que s'effacent

¹⁹⁵ Néanmoins, chacun a pu mesurer le rôle des églises, et plus particulièrement du pape Jean-Paul II, dans l'implosion du système soviétique. Ce dernier l'avait bien désigné comme un ennemi dangereux en essayant de le faire assassiner. En revanche, lorsque Jean-Paul II a réuni à Assise, en octobre 1986, deux cents représentants de douze religions, la demande de trêve dans tous les combats déchirant le monde a eu un succès limité.

jamais cependant les diversités foncières »¹⁹⁶. Effectivement, les roman, gothique, comme celui de la Renaissance, sont différents mais tous européens par leur diffusion. Le premier illustre une civilisation en quête de pureté, de silence, et d'une certaine obscurité pour exprimer sa spiritualité. Elle a besoin d'introspection et installe la plupart de ses monastères dans des lieux magnifiques, isolés et loin des villes. Au contraire, le second, l'art gothique, multiplie les représentations, s'ouvre tout grand à la lumière et à la magnificence, dans un désir d'offrir au grand jour ses croyances. La flèche des cathédrales dans le ciel signifie ainsi la quête de la vérité à travers l'approche de Dieu. Quant à l'art de la Renaissance, il exprime le plaisir du beau, de l'équilibre, de la vie. Il préfère peut-être exposer les délices divins plutôt que la morale d'un Dieu. Même si ces différences s'éclairent aussi par les contextes techniques ou financiers du moment, l'on croirait avoir affaire à trois civilisations totalement différentes, offrant des représentations d'elles-mêmes fondamentalement opposées. Il s'agit bien pourtant d'une même Europe, car ces peuples, à des moments différents de leur histoire, poursuivent l'élaboration de leurs idéaux qu'ils affirment, consolident, ou transforment par leurs oeuvres variées.

Les arts européens, instantanément et universellement reconnus, sont présents dans l'environnement quotidien des populations. Le roman, le gothique sont présents dans toute l'Europe, le baroque aussi, avec leurs variantes, mais utilisant les mêmes techniques architecturales, les mêmes éléments décoratifs, dans un même éloge à la religion. Ils n'existent pas en dehors de l'Europe, si ce n'est sous forme de copies. Et il n'y a pas que l'architecture religieuse qui marque les villes et les paysages européens. Prenons un seul exemple, celui des simples maisons à colombages : il y en a partout en Europe, en Normandie, en Angleterre, en Suède, en Europe Centrale, avec le même habitat partout, bas pour les fermes, à étages dans les villes.

De même, l'impressionnisme est européen. Il est né au Havre puis a essaimé en Europe, mais seulement et uniquement en Europe. Pensons aux impressionnistes nordiques par exemple ; ils témoignent d'un génie artistique et d'un héritage communs. Le principe des orchestres symphoniques émerge aussi au palmarès des acquis de l'Europe et de nulle part ailleurs. Cette forme d'arrangement musical sans équivalent symbolise le génie musical propre.

Concernant les humanités, au Moyen Âge, l'Europe constitue un espace culturel composé de liens certains, avec une langue de communication commune, des universités complémentaires et des réseaux urbains. Le latin reste la langue¹⁹⁷ commune des élites, non la langue unique, pratiquement jusqu'au milieu du dix-septième siècle. Et le développement des langues nationales ne détruit pas les caractères unitaires de cet espace culturel, notamment grâce à la découverte de l'imprimerie, vers 1440, qui permet de diffuser des traductions.

Les premières Universités¹⁹⁸ - Bologne en Italie, Salamanque en Espagne, Coimbra au Portugal, Oxford en Angleterre, Paris en France - se conçoivent dans un esprit d'ouverture transnationale, dans un esprit qu'on ne dénomme pas alors Europe mais "chrétienté". Apparaissant à la fin du XII^e et du XIII^e siècles, les Universités sont des institutions d'un type nouveau, constituées en corporations de maîtres et d'étudiants ayant des statuts et des programmes, des manuels, des examens¹⁹⁹. Les Universités européennes sont des *universitates magistrorum et scholarum*, où l'on insiste sur la généralité des branches du savoir. Disposant du latin comme langue de savoir et d'échange, elles diffusent à travers l'Europe entière un enseignement aux fondements communs, à la fois classiques et chrétiens. Ce sont en même temps des centres de renaissance du droit romain et de discussion philosophique fondée sur l'enseignement de l'Église, dont saint Thomas d'Aquin écrira *La Somme*.

Ainsi une élite intellectuelle européenne se dégage-t-elle progressivement, unie dans une même soif de connaissances, et va finir par chercher la voie de l'autonomie scientifique

¹⁹⁶ Braudel, Fernand, *in: Europe*, Flammarion, Paris, 1987, p. 211.

¹⁹⁷ Sur la question des racines linguistiques, Cf. Walter, Henriette, "Les langues de l'Europe, une histoire d'amour...", Colloque sur l'enseignement international, Saint-Germain-en-Laye, 24 mars 2000.

¹⁹⁸ Rappelons que le terme université vient du latin médiéval et signifie communauté.

¹⁹⁹ Et parfois des règles qui donnent à réfléchir. Ainsi, dans "la réforme des statuts de l'Université de Paris" de 1366, on demande aux étudiants „de s'asseoir à terre devant leurs maîtres et non sur des bancs... afin de préserver la jeunesse de toute occasion d'orgueil“. Cf. Carpentier, Jean, Lebrun, François (direction), *Histoire de l'Europe*, Paris, Seuil, 1990.

en dehors des dogmes de l'Église²⁰⁰. On peut alors parler d'une "civilisation de l'Europe à la Renaissance"²⁰¹.

Une urbanité propre

L'Europe s'originalise très tôt par des institutions urbaines conformes au principe de subsidiarité, bien des siècles avant que le mot n'existe. Par exemple, l'identité économique de Villedieu-les-Poêles, commune du département de la Manche, dans la région française de Basse-Normandie, mondialement reconnue comme la cité du cuivre, encore au début du XXI^e siècle, est l'héritage de franchises médiévales.

Certes, Max Weber²⁰² a montré que la ville européenne a beaucoup d'analogies avec la ville asiatique : lieu de marché, centre industriel et commercial, éventuellement forteresse, elle élabore un droit de l'habitation différent de celui qu'on applique aux terres agricoles. Et elle naît par immigration. Mais la ville européenne a un héritage particulier que l'on peut exprimer ainsi en s'inspirant de Max Weber : d'abord, "La bourgeoisie urbaine poursuivait de façon tout-à-fait consciente une politique sociale de promotion". L'appropriation par la bourgeoisie de la levée du droit féodal "constitue la plus grande innovation révolutionnaire des villes de l'Occident médiéval par rapport à toutes les autres villes" (p. 52). En effet, dès le XII^e siècle, les habitants des villes européennes obtiennent des libertés communales, qui perdurent souvent tout au long du deuxième millénaire. Pendant toute cette longue période, les habitants des villes asiatiques et africaines, hindoues et musulmanes, ne bénéficient en rien des libertés des villes européennes. Avec les libertés urbaines, écrit Fernand Braudel, "L'Occident a été assez tôt une sorte de luxe du monde. Les villes y ont été portées à une température que l'on ne retrouve guère ailleurs. Elles ont fait la grandeur de l'étroit continent"²⁰³.

En deuxième lieu, la ville européenne connaît "pour les citoyens libres, l'absence totale des contraintes magico-animistes propres aux castes et aux clans" (p. 56). Selon Max Weber, cette réalité est l'effet du christianisme qui "dévalorise le caractère religieux de tous ces biens tribaux et les met définitivement en pièces" (p. 65) alors que "l'Islam n'a pas réellement vaincu l'organisation rurale des lignées et associations tribales, comme le montre l'histoire des conflits internes du plus vieux Califat. L'Islam est resté la religion d'une armée conquérante, divisée en lignées et tribus" (p. 60). Cette distinction de Max Weber est sans doute trop générale et mériterait d'être nuancée. Il y a, en pays d'Islam, des villes où la bourgeoisie commerçante joue un rôle important, comme Damas, Bagdad, Le Caire, Fez. Mais ce que veut souligner notre auteur est l'organisation non-clanique des villes européennes.

En troisième lieu, la ville européenne est un "lieu de fraternisation communautaire fondée sur le serment" (p. 65). Autrement dit, la ville devient une "corporation territoriale active". Max Weber écrit : "la plupart des grandes villes françaises sont parvenues à se constituer comme villes selon le même principe, par des fraternisations de bourgeois liés par un serment" (p. 69). Cette autonomie n'a pas toujours été acquise sans difficultés. La bourgeoisie a dû souvent imposer un rapport de forces favorable pour obtenir des princes, des seigneurs ou des autorités religieuses la possibilité d'administrer la ville. En Italie, l'unification urbaine se fit à travers des turbulences qu'on évoque sous le nom de "conjuración".

Enfin, l'analyse de Max Weber montre que la ville européenne naît à l'autonomie par "la compétence militaire des citoyens". Comme le seigneur a perdu le droit de lever le ban de ses sujets, qu'il tenait de son rôle de protecteur contre le brigandage, et qu'il n'a pas d'appareil bureaucratique permettant de contraindre les citoyens à lui apporter un appui militaire, il lui faut négocier avec eux. Et ceux-ci s'avèrent capables de former des couches sociales urbaines en état de se défendre.

²⁰⁰ *Aux sources de l'identité européenne*, Bruxelles, Presses Universitaires européennes, 1993, p. 80.

²⁰¹ Hale, John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998.

²⁰² Weber, Max, *La ville*, 1921, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

²⁰³ *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin, Paris, 1979, tome 1, p. 449.

Ces quatre spécificités correspondent en réalité à des évolutions plus complexes et plus diversifiées, mais "aucune ville, à aucune époque, ne peut être étudiée isolément. Toutes font partie d'un système urbain"²⁰⁴. La ville européenne contemporaine est donc l'héritière d'une histoire spécifique longue et riche. Elle est éclose dans un système urbain qui a fait d'elle un lieu de mutation sociale, alors que les villes hors de l'Europe sont généralement restées davantage en rapport avec leur lointain passé.

Mythologie, territoire, géographie humaine, histoire, substrats religieux et philosophiques, arts et humanités, urbanité propre caractérisent donc l'Europe, mais celle-ci s'est construite aussi à partir d'échanges économiques.

Des échanges économiques

Au fil de l'histoire, le commerce entre les différents territoires européens est toujours présent, même là où on ne l'attend pas. Il maille l'Europe de réseaux complexes, parfaitement efficaces et complémentaires les uns des autres. Prenons quelques exemples : Venise, la dominante, la richissime, qui a régné sur des territoires englobant la Grèce actuelle, des îles de la Méditerranée, la côte Dalmate et le Nord de l'Italie, ouvrant l'Europe sur le reste du monde. Elle était capable, à son apogée, de construire un navire par jour dans ses chantiers navals, pour négocier avec tout le bassin méditerranéen et les civilisations situées au-delà et avec lesquelles ses partenaires commerciaux étaient eux-mêmes en contact. Il y eut aussi la spectaculaire Hanse qui regroupait, à son apogée, plus de 150 ports et villes de l'Allemagne du Nord, de la Baltique et de la Scandinavie, avec sa capitale – Lübeck – comme s'il s'agissait d'un État.

La preuve d'une cohérence européenne est dans ses systèmes : les poids, les mesures et les monnaies qui avaient cours sur l'ensemble des terres d'Europe. Certes, tous n'avaient pas la même valeur – c'était de bonne guerre car cela facilitait le travail des fonctionnaires fiscaux et des changeurs – mais tous portaient les mêmes noms : des onces, des livres, des pieds, des pouces, des couronnes, des sous, des deniers – même origine, même usage, mêmes références, mêmes mécanismes d'échanges.

Les grands fleuves, le Rhin, le Danube, qui traversent l'Europe jusqu'en son cœur et qui hébergent les grandes capitales de l'Europe ont, eux aussi, servi de relais au commerce, mais également aux langues et aux idées. D'autres symboles de l'Europe sont, aux XII^e-XIV^e siècles, les foires de Champagne à Provins, Lagny ou Troyes qui voient se rencontrer périodiquement les marchands et les marchandises venant des quatre points cardinaux du continent.

Ces éléments économiques, comme ceux exposés préalablement, montrent que l'Europe n'est pas seulement un symbole et encore moins un mirage, non une réalité virtuelle, mais réelle. Elle existe concrètement depuis longtemps. Elle n'est née ni en 800, ni en 1957, mais est palpable depuis 28 siècles, comme le précisait Denis de Rougemont.

Sachant la signification du terme identité et l'existence, au fil du temps, de tout un ensemble d'éléments géographiques, historiques, géopolitiques... propres à l'Europe, il convient désormais d'examiner comment se combinent le phénomène identitaire et la réalité européenne.

4. DE L'IDENTITE EUROPEENNE

Malgré tous ces substrats, au début du XXI^e siècle, il convient d'abord de se demander si l'identité européenne est construite ou à construire, avant de se demander comment elle se définit par rapport à d'autres.

1. ²⁰⁴ Jean-Pierre Poussou, *La croissance des villes au XIX^e siècle*, Sedes, Paris, 1992, p. 32.

Une identité construite ou à construire ?

Si l'Europe est un objet complexe à saisir, connaissant des représentations variées, il va de soi que son identité n'est pas aisée à appréhender. L'idée que l'on s'en fait balance d'ailleurs entre deux extrêmes. La nature de l'identité européenne doit s'écarter de deux risques opposés : le premier renvoie à une conception relativiste et le second à une conception figée.

Selon la conception relativiste ou constructiviste, malgré tous les legs de l'histoire, il n'y a pas encore d'identité européenne. Plus précisément, l'identité européenne se construit depuis les années 1950, et doit s'affirmer en se substituant à d'autres références. Selon cette thèse (rarement présentée aussi nettement, mais implicite dans nombre de discours) de même que l'Euro remplace les monnaies nationales, une identité européenne nouvelle doit se substituer aux identités nationales ou, pour le moins, les amoindrir fortement. Cette approche est symbolisée par les dessins des billets d'euro qui ne représentent nullement des lieux réels du patrimoine européen, mais une sorte de patrimoine virtuel, mort, dégage de tout sens, qui laisse le regard froid, qui ne suscite aucune adhésion, contrairement aux multiples héritages visibles de l'architecture européenne. Une telle approche relativiste semble devoir ou vouloir se façonner en jetant aux orties les identités nationales qui seraient des freins à une conception constructiviste de l'identité européenne. Comme l'a écrit Edgar Pisani²⁰⁵, « il y a aussi des européistes, plus nombreux qu'on ne le croit, dont le seul rêve est d'utiliser le mythe européen pour détruire les États nationaux ». Dans cette optique, certains prêchent une exclusive Europe des régions. On voit bien ici la tentation impériale, un gouvernement européen aurait davantage de poids face à deux cents régions inévitablement divisées que face à des nations plus importantes et, donc, davantage capables de souhaiter le respect du principe de subsidiarité. Ne risquerait-on pas de tomber alors dans le travers qu'Alexis de Tocqueville constatait pour la Révolution française: « un pouvoir plus étendu, plus détaillé, plus absolu que celui qui avait été exercé par aucun des rois ». En outre, comme les pays d'Europe centrale et de l'Est l'ont bien montré depuis 1989, il n'y a pas antinomie entre l'identité européenne et l'identité nationale ; ils ont pu, le rideau de fer tombé, exprimer d'une même voix leurs deux identités conjointes.

À l'opposé, il existe une conception figée, osons dire « salafiste », de l'identité de l'Europe. Cette dernière serait déjà construite dans sa totalité ; elle serait fille exclusive de l'histoire et il suffit donc de se référer à elle pour trouver les normes *ne varietur* de l'identité européenne. Avec un tel point de vue, on se reporte systématiquement aux héritages grecs, romains, chrétiens, ou une synthèse des mères patries (Athènes, Rome, Jérusalem). L'identité européenne est alors une donnée issue du passé, une sorte d'astre constamment posé au-dessus de la tête des Européens. On songe à la définition présentée par Milan Kundera dans son essai sur *l'Art du roman*. L'Européen serait celui qui a la nostalgie de l'Europe. Et comme le mot nostalgie vient du grec *nostos*, il s'agit bien du retour à l'astre évoqué précédemment. Selon cette conception figée, il est interdit d'essayer de nourrir la réflexion sur l'identité puisqu'elle est une composante *ne varietur*. Le pape Benoît XVI n'aurait pas le droit de poursuivre la recherche d'une juste combinaison entre la foi et la raison, comme il l'a fait lors du discours de Ratisbonne de septembre 2006, car l'identité de l'Europe serait un domaine fini, que ne justifie aucune exploration.

Rejetant ces deux points de vue polarisés, il faut au contraire considérer l'identité de l'Europe comme se nourrissant de ses héritages pour s'ouvrir à un futur toujours en devenir. L'identité européenne puise dans l'histoire, vit dans le présent, et s'ouvre à l'avenir. Elle puise dans l'histoire lorsque le Président de la Catalogne, en prélude à des rencontres aux sièges des institutions européennes, commence par une visite à Aix-la-Chapelle « pour rendre compte à l'Europe du retour des Catalans ». Elle puise dans l'histoire quand des fonds européens participent à la remise en état de chemins longtemps abandonnés de Saint-Jacques, permettant de multiplier les échanges entre Européens. Elle puise dans l'histoire lorsque le Président François Mitterrand et le Chancelier Helmut Kohl se donnent la main à Verdun pour affermir la paix future. L'identité est alors une savante combinaison du passé, du présent et d'un avenir souhaité.

²⁰⁵ *Le Monde diplomatique*, janvier 1996.

L'identité européenne se vit dans le présent lorsque l'Europe renoue avec ses populations auparavant enfermées à l'Est dans la prison des peuples. Elle vit dans le présent lorsqu'elle cherche les moyens de promouvoir sa culture face au risque de l'invasion d'une sous-culture médiatique diffusée à partir de l'Amérique. Elle vit dans le présent lorsqu'elle souhaite être à la pointe du combat contre la pauvreté dans le tiers-monde.

Elle s'ouvre à l'avenir lorsqu'elle promeut ses spécificités face aux risques d'effets unificateurs, donc réducteurs de la diversité de l'humanité, de la globalisation, de l'internationalisation et de la mondialisation²⁰⁶. Elle s'ouvre à l'avenir lorsqu'elle utilise les nouvelles techniques de communication comme outils de valorisation de sa propre identité.

Une identité définie par rapport aux autres

Si des Européens doutent de leur identité, beaucoup à travers le monde savent qu'elle existe. Par exemple, certains mollahs iraniens, imams arabes ou autocrates moyen-oriental pensent que la laïcité ou la démocratie sont des spécificités européennes et qu'elles doivent le rester.

En examinant l'identité de l'Europe dans le monde, des valeurs spécifiques transparaissent, dont quatre méritent d'être citées. Une première tient au refus d'introduire au sein de la société des différences ethniques²⁰⁷. En conséquence, non seulement de telles différences sont exclues dans les constitutions et les lois européennes, mais ces dernières contiennent des réglementations visant à lutter contre les discriminations ethniques. Un témoignage de cette valeur se trouve paradoxalement dans le code noir de 1685, signé par Louis XIV. En effet, en fixant les conditions de l'esclavage dans les colonies françaises, il le réglemente, tout en refusant la reconnaissance juridique de nouvelles diversités ethniques et en l'interdisant dans le royaume. D'une part, l'homme libre qui épouse une esclave l'affranchit et « les enfants susceptibles d'être nés pendant le concubinage » antérieur au mariage sont « rendus libres et légitimes » (article 9). Un tel article signifie le refus de créer une nouvelle catégorie ethnique formée par les métis avec une situation juridique particulière. D'autre part, l'esclave qui se trouve arriver en métropole est *ipso facto* affranchi et « jouit des avantages de nos sujets naturels dans notre royaume, terre et pays de notre obéissance, encore qu'ils soient nés dans les pays étrangers » (article 57). Aucune différence ethnique ne peut avoir de portée juridique au sein du royaume, entre les sujets du roi.

Cette dernière considération se retrouve dans l'identité des sociétés européennes, où le terme citoyen a heureusement remplacé le terme « sujet ». Or, hors d'Europe, la référence à l'ethnicité est souvent présente, y compris dans les textes institutionnels, conduisant *de jure* à considérer certaines ethnicités (qui ne sont pas nécessairement nommées) comme supérieures à d'autres. C'est le cas, par exemple, en Algérie, où la prépondérance institutionnelle de l'arabité, qui nie la réalité berbère jusqu'à s'interdire toute décentralisation, revient à traiter les Berbères comme des personnes de seconde zone.

Deuxième élément, l'identité de l'Europe s'inscrit dans l'absence du fait ethnique au sein de la vie politique et sociale. Il s'agit là d'une forte particularité par rapports à nombre de

²⁰⁶ Rappelons que ce phénomène résulte d'une part de choix politiques, notamment ceux issus de la logique du Kennedy round et, d'autre part, de révolutions techniques réduisant considérablement les distances. La première forme dépend de décisions politiques, la seconde participe du constat et demande une intelligence politique pour les utiliser à bon escient. Autant le mouvement mondial de globalisation des territoires commerciaux est un choix politique, autant l'internationalisation, avec notamment les technologies de l'information et de la communication, est une donnée résultant du progrès technique. Quant à la mondialisation, c'est la conséquence pratique de la globalisation et de l'internationalisation pour les agents économiques. Cf. Dumont, Gérard-François, « Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier », *Géostratégiques*, n° 2, février 2001.

²⁰⁷ Ou, du moins, celles-ci ne sont éventuellement énoncées que dans un sens protecteur pour des minorités. Cf. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique, Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007 (sous presse).

sociétés d'Afrique subsaharienne ou à certains pays asiatiques, comme la Malaisie, où la place des personnes dans la société dépend de leur appartenance ethnique.

Troisième élément, qu'il s'agisse de l'héritage judéo-chrétien, de celui de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 écrite « sous les auspices de l'Être suprême », ou des loges franc-maçonniques qui agissent au nom du « grand architecte de l'univers », la référence identitaire spirituelle de l'Europe est le monothéisme, qui se différencie évidemment du polythéisme des hindous ou de nombreuses sociétés animistes.

Une quatrième valeur de l'identité de l'Europe tient, même si elle n'a pas été ou n'est pas toujours parfaitement respectée, dans une volonté de laïcité, donc d'acceptation du pluralisme religieux. La laïcité européenne, sous des formes diverses selon les cultures des pays, est une valeur propre ; le souci de « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », cité ci-dessus, reste un principe général accepté, même si des nuances existent selon les régimes politiques. La tolérance religieuse, avec le droit de commenter la pensée des autres, est reconnue dans les constitutions ou dans de nombreuses lois.

Le monolithisme religieux n'est donc ni incité ni imposé dans les textes, comme cela se produit dans différents pays à majorité musulmane. Le système de la dhimmitude est exclu. Il n'est pas question pour les dirigeants de fonder une politique étrangère sur une considération religieuse, comme cela existe avec l'Organisation de la conférence islamique, créée en 1969, dont le rôle religieux est incontestable. Ainsi, sa charte de 1972 précise, par exemple, comme premier objectif : « Consolider la solidarité islamique entre les États membres » ; plus loin, les buts affichés sont « Coordonner l'action pour sauvegarder les lieux saints de l'islam » ou « Consolider la lutte de tous les peuples musulmans pour la sauvegarde de leur dignité, leur indépendance et leurs droits nationaux ». Or, cette organisation compte, en 2007, 57 pays, dont l'Iran, le Pakistan ou la Turquie. De même, les grands pays musulmans ont créé un „D8” qui n'a pas d'équivalent en Europe, par sa référence à une religion précisément désignée. L'idée du D8 a été lancée en 1996 par l'ex-Premier ministre islamiste turc Necmettin Erbakan, pour regrouper des centaines de millions de musulmans, surtout d'Asie. Puis le D8 (D pour pays en Développement), organisation de coopération économique et commerciale entre les pays à majorité musulmane les plus peuplés, est créé en 1997 à Istanbul, rassemblant le Bangladesh, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Nigeria, le Pakistan et la Turquie²⁰⁸.

Le souci européen de séparation de l'église et de l'État, en politique intérieure comme en politique extérieure, marque donc une différence avec nombre de situations différentes dans le monde.

Une identité incluant des identités subsidiaires nationales

Il n'y a aucune antinomie entre l'identité européenne et les identités nationales, régionales, ou locales. Cette absence d'antinomie est reconnue par des hommes politiques très différents. Ainsi le président français François Mitterrand parlant de « l'indépendance nationale » estime « complémentaire l'indépendance de la France et la construction de l'Europe ».²⁰⁹ Quant à l'ancien Premier ministre français Michel Debré, souvent présenté comme un anti-européen parce que partisan d'une Europe des nations, il reprochait en 1988 au quotidien *Le Monde* d'avoir porté en tête du commentaire d'un de ses discours : « contre l'Europe politique ». Selon lui, ce titre révélait un conformisme qu'il combattait, et il ajoutait : « Contre l'Europe supranationale, oui. Mais on peut bâtir l'Europe politique sans supranationalité. C'est à mon sens la seule chance des Européens »²¹⁰.

Le pluralisme national pourrait-il apparaître comme un facteur de discorde ? Il est au contraire le meilleur rempart, comme l'histoire l'a montré, contre toutes les tentatives

²⁰⁸ Les pays membres doivent s'aider notamment dans les instances internationales et en matière de télécommunications, d'industrie, de transports, de haute technologie et d'investissements. Le D8 tient des sommets périodiques.

²⁰⁹ Mitterrand, François, *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, Fayard, Paris, 1988.

²¹⁰ *Le Monde*, 3 février 1989, p. 2.

impérialistes. C'est ce que reconnaît le traité d'Amsterdam de juin 1997 : « L'Union européenne respecte l'identité nationale de ses États-membres ». Certains pourraient voir dans cette phrase une contradiction. Il n'en est rien, car l'identité ne se trouve atteinte, le plus souvent, que par un mouvement dialectique de la pensée qui consiste à surmonter des contradictions. Toute identité suppose ainsi la capacité de dépasser les oppositions apparentes, de dissiper les confusions.

Il est clair, tout particulièrement dans les États à organisation plutôt fédérale - Allemagne, Autriche, Espagne, Belgique notamment- que les États doivent respecter à leur tour les identités régionales et locales. Ce qui peut paraître autant un truisme qu'un syllogisme, et pourtant fondamental pour l'identité européenne, peut s'énoncer ainsi : l'Union européenne respecte les identités de ses États-membres ; les États-membres respectent les identités régionales et locales existant sur leurs territoires ; donc l'Union européenne respecte les identités régionales et locales.

L'Europe doit être capable d'imbriquer des niveaux de réflexion et de décision représentant chacun un enrichissement des autres parties, une meilleure gestion de l'ensemble par le respect de la subsidiarité et, également, une attitude constructive des populations vis-à-vis du projet commun. L'identité européenne est donc plurielle, ou n'est pas. Le tout-Europe serait un mode de fonctionnement tout aussi insatisfaisant que le tout-État.

Les diversités européennes supposent le respect des droits culturels si l'on veut éviter les violences que le XX^e siècle a connues, et prendre en compte le fait que les frontières nationales ne sont pas forcément des frontières culturelles (il ne pourrait en être ainsi que si l'on mettait autoritairement en oeuvre une intolérable « purification ethnique » antinomique avec les valeurs de l'identité européenne). Le découpage politique de l'Europe, comme l'existence de diverses minorités à l'intérieur de frontières nationales, ont généré dans le passé nombre de conflits ; ils sont à la source des guerres dans l'ex-Yougoslavie et représentent pour l'avenir un « potentiel de conflits durables »²¹¹ si l'universel commun qu'est l'identité européenne n'est pas respecté par tous, et tout particulièrement par les dirigeants politiques, chacun à son échelon.

Ainsi, l'identité européenne n'est pas exclusive des identités nationales, mais agrège les identités locales, régionales et nationales. Chaque fois qu'un peuple européen a été contraint de tourner le dos aux valeurs de l'identité européenne, il s'est détourné de sa propre identité nationale : citons pour exemple l'Italie mussolinienne, le Portugal salazariste, ou la Grèce des colonels. À chaque fois, le retour vers l'identité nationale est allé de pair avec le retour vers l'identité européenne.

Cicéron expliquait déjà que le citoyen romain a deux patries : l'une de naissance, qui le relie à ses ancêtres ; l'autre de droit, Rome, se superpose à la première. Cette conception allie donc une certaine unité politique à une diversité historique, et le général de Gaulle peut déclarer : « Je suis français, donc européen »²¹². Aujourd'hui, un des critères essentiels de l'identité européenne est l'existence à tous les niveaux de principes plus démocratiques. Les pays qui les dénie s'excluent (dans le passé, la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou des pays d'Europe de l'Est contraints à un régime soviétique). Mais, l'identité européenne ne se réduisant pas à la forme démocratique d'un régime, la France monarchique et absolutiste de Louis XIV n'était pas moins européenne que la Confédération Suisse démocratique du XVII^e siècle. En dépit de pouvoirs autoritaires et liberticides, certains peuples européens sont parvenus à enfouir -sous la contrainte- leur identité réelle et profonde, qui a émergé dès le rétablissement des libertés politiques. La résurgence d'un passé, que l'idéologie totalitaire voulait faire disparaître, plaide pour le caractère pérenne de l'identité européenne.

De même, en dépit des vicissitudes de l'histoire -révolution industrielle et scientifique- les valeurs de l'identité européenne apparaissent comme des idéaux constants, et les objectifs de liberté et d'égalité appellent de nouvelles applications avec le développement des nouvelles techniques de l'information et de la communication. Ainsi, le téléphone devient progressivement un droit pour chaque citoyen. Aux États-Unis, la création du « réseau minimum

²¹¹ Drevet, Jean-François, *La nouvelle identité de l'Europe*, Paris, P.U.F., 1997.

²¹² Entretien télévisé du 14 décembre 1965.

d'insertion » a donné droit à une ligne de survie (*life line*), un accès minimum au réseau local. Plusieurs pays européens, selon des formes variées, adoptent à présent cette disposition.

La compatibilité d'une identité et d'une autre existe. Dès l'empire romain, un édit de 212 précise que la citoyenneté romaine n'est pas exclusive d'une autre. Par ailleurs, selon l'article 44 de la Constitution suisse : « Il (...) est question à la fois de « droit de cité », d'« indigénat » cantonal, de nationalité confédérale, sans qu'aucune de ces notions ne détienne de priorité particulière »²¹³. Tout cela n'empêche pas l'unité de la Confédération. Ainsi l'identité peut conserver une unité malgré la multiplicité, comme une pérennité malgré le changement.

L'existence de nations différenciées est d'ailleurs au cœur de l'identité de l'Europe. En effet, la différence fondamentale entre l'Union européenne et les États-Unis, fils de l'identité européenne, tient à la *diversité linguistique* : si les États-Unis ne connaissent qu'une seule langue pour un territoire immense, l'Europe en compte une bonne quarantaine. Cela freine parfois la communication directe, mais enrichit les peuples européens d'une variété de cultures nationales et régionales, qui sont autant d'atouts supplémentaires, constitutifs de leur identité. Cependant, dans les territoires de l'Union européenne, pour que le droit de libre circulation des hommes devienne un droit réel et non seulement formel, le développement d'un véritable plurilinguisme, allant bien au delà de la connaissance de la langue nationale et du *basic english*²¹⁴, est indispensable.

Si l'utilisation d'une langue vernaculaire unique (soit l'anglais ou plutôt une sorte d'anglo-américain assez pauvre) signifiait le renoncement aux cultures et langues nationales et régionales, si elle s'accompagnait d'un recul du recours aux traductions, l'Europe deviendrait une sorte de tour de Babel culturelle. Un effort particulier doit être conduit pour promouvoir le plurilinguisme, outil fondamental contre le risque de désagrégation à la fois des identités nationales et régionales, et de l'identité européenne²¹⁵.

Umberto Eco a bien défini cet aspect de l'identité en déclarant: « Le problème de l'Europe, c'est d'aller vers le polylinguisme; il faut placer notre espérance dans une Europe polyglotte... La vraie unité de l'Europe est le polyglottisme »²¹⁶. La diversité des langues représente le rejet de tentations impériales ou unificatrices, le refus du complexe de Procuste. L'Espagne franquiste a tenté de détruire les diversités régionales en bannissant les langues catalane ou basque. L'empire soviétique a tenté autant que possible d'imposer le russe, au moins comme seconde langue, sur les territoires d'Europe de l'Est placés sous sa coupe. Chaque fois, la résistance linguistique a été conforme au souci de préserver les valeurs de l'identité européenne.

Souvent, un peuple n'a pas besoin de définir son identité, parce qu'il la vit ; ce n'est que lorsqu'il est critiqué pour ce qu'il est, qu'il se sent obligé de préciser ses spécificités identitaires. Par exemple, Jean Daniel demande à la culture européenne de « se définir par rapport aux États-Unis. Il ne s'agit pas du tout de se poser en s'opposant, ni de se livrer à un anti-américanisme qui confondrait logique d'hégémonie et impérialisme. Mais il faut avoir des idées fermes sur l'identité culturelle politique de l'Europe »²¹⁷. Ce qui est vrai vis-à-vis des États-Unis l'est également vis-à-vis des autres peuples et en raison des effets de l'immigration.

²¹³ Hermet, G., *Histoire des nations et du nationalisme*, Editions du Seuil, Paris, 1996.

²¹⁴ Ce sont les anglophones eux-mêmes qui désignent ce langage qui n'est ni la langue d'Oxford, ni celle de Harvard. Ce qui pourrait être désigné comme du bas-anglais (comme on dit le bas-latin) est un outil de communication, un pis-aller sans doute détestable mais également indispensable. Ce n'est donc pas une langue étrangère au plein sens du mot. Cf. Van Deth Jean-Pierre, « Le Don Quichotte et les Tartuffe », *Libération*, 21 novembre 1997. Cela explique la formulation de Claude Allègre, déclarant début septembre 1997 que « les Français doivent cesser de considérer l'anglais comme une langue étrangère ». Précisant sa pensée, il déclare au *Figaro* (4 décembre 1997) : « l'anglais est devenu une commodité, au même titre que l'ordinateur de bureau ou Internet. Il faudrait enseigner l'anglais dans les petites classes, dès la maternelle, et mettre deux langues étrangères non anglaises dans le secondaire ». Une approche qui diffère de ceux qui pensent que l'école primaire doit enseigner n'importe quelle langue étrangère, sauf l'anglais.

²¹⁵ Sur l'impératif de l'enseignement plurilingue, cf. les travaux de Claude Hagège, dont sa contribution aux Actes du colloque de Saint-Germain-en-Laye (1996), ainsi que les rapports de synthèse de Gérard-François Dumont (1992,1994,1996).

²¹⁶ *Le Monde*, 29 septembre 1992, p. 2.

²¹⁷ Daniel, Jean, « Quelle culture pour l'Europe? », *Le Monde*, 30 et 31 août 1998.

D'ailleurs, Denis de Rougemont²¹⁸ (1906-1985) avait parfaitement compris deux enseignements essentiels : c'est en se connaissant soi-même que l'on a le plus de chance d'être ouvert aux autres ; et c'est en aimant la différence de l'autre que l'on redécouvre la sienne.

La définition de l'identité européenne est donc nécessaire même si elle n'est pas seulement objective - la langue, la géographie, les religions, les institutions... -car elle a une part de subjectivité - le sentiment d'appartenance, les valeurs morales, les idéaux...- . Selon son tempérament, son intuition, selon ses méthodes de recherche, chaque Européen pondère à sa manière ces différents éléments.

Dans sa *Métaphysique* (V, 6), Aristote proposait deux acceptions à l'identité : « l'unité d'un seul être » et « l'unité d'une multiplicité d'êtres ». S'inspirant de cette distinction, on peut penser que l'identité européenne fusionne ses valeurs idéales et homogènes, ses divers apports culturels - la liberté, l'égalité, la créativité (et la séparation des pouvoirs) - couronnant le génie des différents peuples européens, dont l'identité s'abreuve à des sources communes, fraîches d'avenir.

La construction européenne avait, des années 1950 aux années 1980, une contrainte extérieure qui l'encourageait dans ses efforts d'union ; le doute ne l'habitait pas. Depuis la suppression du rideau de fer et les vagues montantes de diverses immigrations, l'identité européenne doit être promue de l'intérieur, sans facteur extérieur d'encouragement. Sinon, elle risque d'être dissoute, engendrant des tentatives de repli nationaliste ou régionaliste, si la politique communautaire se révèle mauvaise : l'Europe a donc un impératif de réussite²¹⁹. La réalisation de cet impératif requiert la connaissance de son identité, qu'il convient de valoriser. Il serait inquiétant que l'identité européenne ressemble à la phrase prononcée par un personnage de Samuel Beckett : « Je n'existe pas, le fait est notoire ». S'inspirant de Paul Valéry, qui s'était demandé : « Que serait une société des nations sans une société des esprits? », faut-il écrire : « Que serait une Europe des nations sans une Europe des esprits? ». L'avenir de l'Europe dépend donc de sa capacité à trouver une dynamique de complémentarité réunissant le génie de ses peuples pour le bien commun.

Aussi est-il plus que jamais nécessaire de s'interroger sur l'identité qui peut donner sens à un dessein continental, et donc sur les valeurs qui fondent l'identité européenne²²⁰. Une telle question, posée dans le cadre d'une histoire des idées, est pertinente, parce les habitants de l'Europe ont besoin de savoir qui ils sont, ce qui les différencie des autres ensembles géographiques ou des autres continents. Rechercher l'identité européenne, c'est souhaiter rendre plus compréhensible l'univers qui entoure les humains. C'est décrypter cette cathédrale d'idées, de références et d'espoirs qu'est et doit être l'Europe.

²¹⁸ Par ailleurs, en 1961, dans son livre *Vingt-huit siècles d'Europe*, anthologie commentée des textes fondateurs de l'idée européenne, l'auteur montre la permanence de l'esprit des peuples européens.

²¹⁹ D'où la nécessité d'en prendre en compte tous les aspects. Cf. Dumont, Gérard-François, *Le festin de Kronos. Essai sur la réalité et les enjeux des évolutions socio-démographiques en Europe*, Éditions Fleurus-Essai, Paris, 1991, 203 p. ; Édition italienne : *Il festino di Crono. Presente e futuro della popolazione in Europa*, Edizioni Arès, Milano, 1994, 180 p. ; Édition espagnole ; *El festín de Cronos. El futuro de la población en Europa*. Ediciones Rialp, Madrid, 1995, 190 p. Édition slovaque : *Kronava hostina. Socialno-demograficky vyvoj Europy*, Edition Vydal Charis, Bratislava, 1995, 133 p. Édition allemande: *Europa stirbt vor sich hin...Wege aus der Krise*, MM Verlag, Aachen, 1997.

²²⁰ Dumont, Gérard-François, *L'identité de l'Europe*, Nice, Éditions du CRDP, 1997.